

# Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

124

MARS - AVRIL  
2011



● PROCHAINES  
FORMATIONS LABY  
EN PAGE 6



# SOMMAIRE

<b>CALENDRIER DU CJC</b>	<b>2</b>
<b>I. CJC EN MOUVEMENT</b>	<b>3</b>
● Assemblée du CJC	3
● François Philips, nouveau Conseiller théologique au CJC	4
● Un nouveau secrétaire général a été élu par l'assemblée générale	5
● Formation Laby 2 : être acteur politique	6
● Bientôt le module Laby : communiquer avec les médias	6
● En mai, Laby 3 : être acteur gestionnaire	6
● Le Petit Laby : comprendre et agir dans l'environnement jeunesse	7
● Colloque « l'image des jeunes dans les médias »	8
● Le sablage des jeans peut tuer !	8
● Infos à relayer	9
● Revue de presse	11
<b>II. PLAN TRIENNAL 2010-2012</b>	<b>16</b>
● Le plan triennal du CJC	16
<i>Que s'est-il passé dans les GT ?</i>	17
● Revue de presse	18
<b>III. POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>21</b>
● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	21
<i>Le comité d'orientation du BIJ</i>	22
<i>Le Conseil supérieur de l'Education aux médias</i>	22
<i>Le centre de prêt de matériel de la Communauté française</i>	22
<i>L'évaluation de la circulaire « soutien aux projets jeunes »</i>	22
<i>Le plan Jeunesse</i>	23
<i>La circulaire « sécurisation des locaux »</i>	24
● FESQJ - CESSOC	24
<i>Commission paritaire</i>	24
<i>Accords du non-marchand</i>	24
● Plate-forme francophone du Volontariat :	
« Toi+Moi+Nous... 52 projets de volontaires en mouvement »	25
● Revue de presse	26
<b>IV. DU COTE DES ORGANISATIONS</b>	<b>33</b>
● Appel aux OJ !	33
● Forum des délégués 2012 : une rencontre inter écoles organisée par l'asbl JEC	34
● La CA/FOR... pour des régionales patro en force !	35
● Tes droits, nouvelle brochure	35
● L'info Kit 29 traite du surendettement	36
● La Red'Action de la JOC ouvre ses colonnes à votre collaboration	36
● La JOC et la JOCF reviennent sur la toile !	37
● Indications fait peau neuve !	37
● La boutique de la JOC : Idées cadeaux	38
● Revue de presse	39
<b>V. EPINGLES POUR VOUS</b>	<b>42</b>

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement le secteur des organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, la vie associative, l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'emploi des jeunes et dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

# CALENDRIER

	Mars 2011	Avril 2011	Mai 2011	
Dimanche				1
Lundi				2
Mardi	1 AG CJC extraordinaire			3 Mardi
Mercredi	2		CCOJ	4 Mercredi
jeudi	3 CA FESQJ/ CCOJ extraordinaire			5 Jeudi
Vendredi	4 CA CJC	1 CA CJC	CA CJC	6 Vendredi
Samedi	5	2		7 Samedi
Dimanche	6	3		8 Dimanche
Lundi	7	4 CCAJ		9 lundi
mardi	8	5	CCAJ	10 mardi
mercredi	9	6		11 mercredi
jeudi	10	7 AG CESSOC		12 jeudi
vendredi	11	8		13 vendredi
samedi	12	9		14 samedi
Dimanche	13	10		15 dimanche
Lundi	14	11		16 lundi
mardi	15 CCAJ / Fonds 4 S	12 Bureau FESQJ		17 mardi
mercredi	16 Sous-commission emploi CCOJ	13 CA CJC		18 mercredi
jeudi	17 CA CESSOC	14 Laby 3	Laby 3	19 jeudi
vendredi	18	15	Laby 3	20 vendredi
samedi	19	16		21 samedi
dimanche	20	17		22 dimanche
Lundi	21 LPI-CJC	18		23 lundi
mardi	22	19 CA FESQJ		24 mardi
mercredi	23 CCOJ	20		25 mercredi
jeudi	24 Laby Média	21 Laby Média		26 jeudi
vendredi	25 Laby Média	22		27 vendredi
samedi	26	23		28 samedi
dimanche	27	24		29 dimanche
Lundi	28 CA FESQJ/AG FESQJ	25		30 lundi
mardi	29	26		31 mardi
mercredi	30	27 AG CJC (comptes)		mercredi
jeudi	31	28 CA CESSOC		jeudi
vendredi		29		vendredi
samedi		30		samedi
Dimanche				dimanche

# CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée du CJC	3
● François Philips, nouveau Conseiller théologique au CJC	4
● Un nouveau secrétaire général a été élu par l'assemblée générale	5
● Formation Laby 2 : être acteur politique	6
● Bientôt le module Laby : communiquer avec les médias	6
● En mai, Laby 3 : être acteur gestionnaire	6
● Le Petit Laby : comprendre et agir dans l'environnement jeunesse	7
● Colloque « l'image des jeunes dans les médias »	8
● Le sablage des jeans peut tuer !	8
● Infos à relayer	9
● Revue de presse	11

## ASSEMBLÉE DU CJC

L'AG du 9 février a procédé à l'élection d'un nouveau **conseiller théologique**. Il s'agit de François Philips, Jésuite et prêtre à Namur.

La JOCF a été réélue au **CA** du CJC, représentée par Patricia Monville.

Trois groupes de travail (GT) du **plan triennal** ont présenté à l'assemblée leur facette de la thématique, abordée sous l'angle de vue mettant en valeur **l'expérience OJ** ; avec la perspective d'une **parole publique** et en ayant à l'esprit **l'outil pédagogique** qui pourrait en résulter.

D'ici l'Assemblée du 27 avril, les groupes approfondiront leur travail en tenant compte des remarques entendues en AG. L'assemblée du 27 avril sera décisionnelle concernant

*Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.*

*Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre reconnue par la Communauté française. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.*

*Nous vous le présentons ci-après.*

*Voir rubrique « Plan triennal » de ce Correspondance.*

*François Philips succède à Dominique Collin dont le mandat est arrivé à échéance en mai dernier.*



la poursuite du plan triennal : elle décidera des modalités de travail, des moyens et ressources humaines à mettre en œuvre, de l'articulation et du lien entre le travail des différents GT.

La question du **rapport du CJC avec ses membres**, préparée en CA, a été présentée à l'AG. Il s'agit d'une réflexion portant sur la dynamique collective entre organisations au sein du CJC : que voulons/pouvons-nous faire ensemble ? Cette réflexion sera poursuivie dans les instances des OJ membres avant de revenir en assemblée, le 15 juin, qui construira le cadre de cette dynamique collective.

Concernant le **service citoyen**, les balises définies en AG en juin 2010, ainsi qu'une note présentant la position de la plate-forme francophone du volontariat, ont été reprises afin d'alimenter la réflexion de l'AG. Les nouveaux éléments seront repris dans une nouvelle note qui sera soumise au vote d'une prochaine AG.

Enfin, le brainstorming sur les **50 ans du CJC** (en 2012) a été l'occasion pour les mandataires de laisser libre cours à leur créativité.

M.P.

## FRANÇOIS PHILIPS, NOUVEAU CONSEILLER THÉOLOGIQUE AU CJC

### UN PARCOURS EN LIEN AVEC LES JEUNES

Scout, moniteur breveté de plaines de jeux ; volontaire en milieu hospitalier ; accompagnateur au Service des Equipes de Moniteurs (SEM), qui regroupait des élèves plus âgés de différentes écoles qui animaient des groupes d'enfants retirés à leur famille et placés par le juge ; objecteur de conscience, préférant enseigner deux ans au Congo au service militaire en Belgique ; accompagnateur de la démarche de foi et de vie fraternelle d'un groupe de jeunes adultes handicapés physiques et jeunes adultes valides ; séjour d'un an à **l'Arche** de Jean Vanier ; animateur au sens et à la foi chez les scouts à Charleroi ; professeur de français et de religion dans le secondaire et responsable de l'animation pastorale du Collège du Sacré Cœur à Charleroi... voilà quelques uns des engagements de François en tant que jeune ou avec les Jeunes.

Son attention a été et reste de « **prendre les jeunes là où ils sont, de les aider à cheminer, à avancer et de leur proposer des animations qui ont du sens pour eux** ».

### DES VALEURS PARTAGÉES

François apprécie l'engagement social et politique du CJC au service des jeunes (former des CRACS) et que cet engagement est inspiré par les valeurs de l'Évangile qui place la personne humaine au centre, au-dessus des clivages socio-politiques et même des règles religieuses formelles.

Au titre de « Conseiller théologique », il préférerait « accompagnateur religieux » car il voit son rôle dans le sens d'un accompagnement, d'un « cheminer avec ». Il n'aime pas non plus la définition du rôle du Conseiller théologique comme « **garant de la cohérence morale du CJC** » (voir R.O.I. du CJC) dans la mesure où nous sommes tous responsables, chacun(e) à notre niveau.

Actuellement, François est Chapelain adjoint à la Chapelle publique de La Pairelle à Wépion (Centre spirituel qui organise tout au long de l'année des retraites selon la pédagogie des exercices spirituels de St. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus). Il est également Inspecteur pour le cours de religion pour le secondaire dans les écoles jésuites et aumônier des anciens élèves du Collège du Sacré Cœur à Charleroi. Vous l'avez compris : François est prêtre et jésuite et signe sj. pour socius Jesus.

M.P.

## UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A ÉTÉ ÉLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 1er mars s'est réuni l'Assemblée Générale extraordinaire élective du CJC. Au programme de la journée : l'examen de la candidature de Julien Bunckens, président de Jeunesse et Santé. Seul candidat pour ce nouvel appel à candidatures pour le poste de secrétaire général du CJC, « Bubu » a été élu avec une large majorité.

**Mais « Bubu », qui es-tu ?** Julien Bunckens : « Et bien, je suis donc président de Jeunesse et Santé, où j'exerce ce mandat après un investissement à des niveaux divers... depuis plus de 12 ans maintenant ! Je suis éducateur spécialisé de formation, j'aime la musique, les voyages... Et j'habite en Hesbaye, je suis un vrai campagnard ! »

**Content d'être élu ?** « Non, pas vraiment, finalement je n'ai plus envie... [rires] Oui, bien sûr, je suis très content ! Je suis surtout content des résultats de l'élection. Je me sens soutenu, et cela promet un bon travail d'équipe et de collaboration. »

**Que représente ce poste pour toi ?** « C'est un cran supplémentaire dans mon investissement dans le monde associatif, que je vis depuis près de 20 ans. Mon expérience est riche de diverses sources tournées vers le développement et la promotion de valeurs comme celles du CJC. »

**Et que t'ont apporté tes expériences de volontariat ?** « Et bien, dès mon entrée à Jeunesse et Santé, je me suis senti à l'aise. Animer d'autres jeunes, apprendre au travers des rencontres, découvrir le sens des responsabilités... C'est tout un ensemble de choses et d'environnements qui m'ont permis de me forger une personnalité, un réseau, des ambitions, petit à petit. »

**Qu'as-tu le plus hâte de découvrir ?** « Plein de choses ! J'ai hâte de rencontrer l'équipe, découvrir la réalité du travail, prendre connaissance des différents mandats... Tout simplement d'investir cette fonction au mieux pour soutenir le CJC, ses actions et ses projets. »



*les 24 et 25 mars 2011, de 9h30 à 17h à la Maison du travail, 17, place l'Illon à Namur. Inscriptions : par mail [cjc@cjc.be](mailto:cjc@cjc.be) ou par téléphone :02/230 32 83. Les frais de participation (40 euros) seront facturés à votre OJ après le module de formation.*

*Incontournable pour tout cadre d'OJ, qu'il soit bénévole ou permanent, cette formation est organisée chaque année par le CJC en collaboration avec l'Institut Central des Cadres. La formation, articulée en trois modules, permet de découvrir et de se situer par rapport aux institutions de la Belgique fédéralisée.*

## FORMATIONS LABY : « ETRE ACTEUR POLITIQUE »

Le 17 et 18 février s'est déroulée à Namur la Formation Laby 2 : «Être acteur politique dans son environnement», donnée merveilleusement bien par Noémie Jadin de l'ICC. 7 permanents au profil et fonction bien divers venus des GCB, de Gratte, du CJD, du CJC et de l'ICC étaient présents. Un petit nombre certes mais qui a surtout permis de nombreux échanges constructifs !

L'objectif de cette formation est d'outiller les permanents dans leur fonction de mandataire politique mais également de les conscientiser sur l'impact que leur parole ou action de mandataire peut avoir dans le secteur. Ce qui fut le cas, mais sous une forme ludique et dynamique créant ainsi une très bonne ambiance entre les participants qui ont beaucoup appris tout en s'amusant, et se (re) découvrant respectivement !

A l'issu de ces deux jours, une seule remarque : l'ensemble de participants en auraient bien redemandé encore si ça avait été possible !

C.D.

## BIENTÔT LE MODULE LABY : COMMUNIQUER AVEC LES MÉDIAS

La communication externe d'une OJ passe par les médias qui n'ont pas la même logique que nous. Comment les aborder ?

Comprendre le fonctionnement des médias, connaître les principes de base de la communication médiatique et s'y exercer, tels sont les objectifs de ce module de formation qui s'adresse plus particulièrement aux acteurs de la communication dans les OJ, porte-parole...

La formation permettra également d'échanger entre OJ, de réfléchir et de mettre en œuvre une communication externe réussie avec les média.

## AU MOIS DE MAI, LE TROISIÈME MODULE DE LA FORMATION LABY : ETRE ACTEUR GESTIONNAIRE

La pertinence des O.J. passe aussi par la qualité de leur gestion interne ...

Les innombrables décrets, arrêtés, règlements auxquels sont soumises les O.J. ont de quoi donner des cheveux blancs à leurs responsables. Vous ne voulez pas en attraper trop vite ?

Venez à la formation « être acteur gestionnaire », qui aura lieu **les 19 et 20 mai 2011**, de 9h30 à 17h, à la Maison du Travail, 17 place l'Illon à 5000 Namur.

La formation donne un regard politique sur les contraintes administratives et gestionnaires. Elle vise le développement des capacités d'analyse des contraintes technocratiques. Elle veut enfin permettre que les liens entre les missions de représentation et les missions de gestion s'articulent dans une approche qui les renforcent mutuellement. La formation s'adresse aux permanents, cadres, membres des instances qui ont une responsabilité dans la gestion de leur O.J.

Renseignements à communiquer lors de l'inscription : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone professionnel, gsm, adresse mail, O.J. et fonction.

*Renseignements pratiques :*

*Inscription par mail à [cjc@cjc.be](mailto:cjc@cjc.be)*

*ou par tél au 02/230 32 83*

*Les frais de participation seront facturés à l'O.J. après le module de formation.*

## LE PETIT LABY : COMPRENDRE ET AGIR DANS L'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Longtemps annoncé, attendu avec impatience, le CJC a enfin son Vademecum du Permanent d'OJ ! Rebaptisé Le Petit Laby, il contient tout ce dont vous avez besoin comme informations pour vous sentir comme un poisson dans l'eau dans votre OJ.

Le Petit Laby sera présenté lors d'un drink **le mercredi 27 avril à 12h30**, pour les membres de l'AG ainsi que les cadres et permanents d'OJ. Vous recevrez de plus amples informations à ce sujet dans les semaines à venir.

### PETIT APERÇU DU CONTENU

Le Petit Laby est le fruit d'un travail de longue haleine, porté par de nombreux acteurs, y amenant tous leur expertise. C'est un outil permettant à tout cadre d'OJ. de trouver des réponses aux questions ou aux problématiques qu'il peut rencontrer au sein de son organisation. Conçu en parallèle et en complément aux formations Laby, construit au fil des ans, nourri de réflexions, de remarques, d'améliorations successives, cet outil est également évolutif et sera mis à jour pour tenir compte de l'évolution du secteur et des apports de ses utilisateurs.

Le Petit Laby a été conçu pour partir des premières questions qu'un cadre d'OJ. peut se poser en tant que jeune au sein d'une organisation. C'est l'objet du premier chapitre, Moi et mon OJ. Ensuite, le champ est élargi aux différentes organisations de jeunesse, (chapitre 2), puis au secteur jeunesse dans sa globalité (au chapitre 3). Pour situer l'action des OJ. dans son contexte politique, la structure de l'État belge est également abordée (chapitre 4), et les principes démocratiques sont expliqués au chapitre 5, afin d'introduire l'action que les cadres et permanents peuvent avoir comme mandataires (chapitre 6). Parce que les OJ. sont coordonnées à l'aide d'une équipe complète, le petit laby apporte également les bases pour tout responsable d'équipe (chapitre 7), pour tout acteur gestionnaire (chapitre 8) et donne toutes les clés pour comprendre l'emploi (chapitre 9). Enfin, quelques outils pour la communication avec les médias sont rappelés au chapitre 10.



Pour plus de renseignements sur les modalités de distribution de l'outil, contacter Laetitia : [lvignaud@cjc.be](mailto:lvignaud@cjc.be)

Le CJC fait partie de la plate-forme francophone « Campagne Vêtements Propres » qui, depuis 1997, rassemble des syndicats, des ONG, des organisations de jeunes, de femmes et de consommateurs. Ensemble, ils mènent des actions alliant la mobilisation des travailleurs à la pression des consommateurs et des citoyens sur les entreprises et les autorités publiques pour des conditions de travail respectant les droits de l'homme partout dans le monde.

Intrinsèquement lié aux formations Laby du C.J.C., Le Petit Laby sera complété lors de la formation par des outils précieux comme le who's who du C.J.C., de la C.C.O.J. ou encore du secteur jeunesse. Un espace est également disponible pour insérer les textes de référence qui peuvent être utiles : décret O.J., décret centres de vacances, décret emploi, etc.

L.V.

## COLLOQUE « L'IMAGE DES JEUNES DANS LES MÉDIAS »

Le colloque « l'image des jeunes dans les médias » a rassemblé une centaine de personnes mercredi 23 février au Parlement de la Communauté française, dont une quinzaine de personnes issues des FNP, d'ACMJ, de J&S et des GCB. Les débats ont porté sur la place laissée aux jeunes dans les médias d'information, ainsi qu'aux difficultés des organisations de jeunesse de faire parler de leurs activités citoyennes. Les nouveaux médias et leurs usages ont également fait l'objet de discussions.

ACMJ était partenaire de l'événement, par la diffusion de films, et par la présence d'Anne-Claire Orban comme intervenante d'atelier de discussion !

## LE SABLAGE DES JEANS PEUT TUER !

La Campagne Vêtements Propres appelle les amateurs de jeans à exiger des jeans non sablés et à écrire aux marques et enseignes pour leur demander d'abolir le sablage de leurs filières d'approvisionnement.

Elle invite également les organisations à soutenir la campagne pour l'abolition du sablage en signant le manifeste pour l'abolition du sablage.

A la mode depuis la fin des années 90, le jeans délavé reste un must en matière de tendance. Parmi les techniques utilisées pour donner au jeans un aspect délavé, usé ou blanchi ; le sablage est la plus courante. Un procédé dangereux – voire mortel – pour la santé des travailleurs.

Par effet de mode, les prix de ventes de jeans sablés sont bien plus élevés que ceux de jeans qui ne possèdent pas de telles finitions. Producteurs, marques et distributeurs ont ainsi trouvé un moyen bon marché pour accroître leurs profits !

En Turquie, au Bangladesh, en Chine, au Mexique, en Egypte, notamment, les sableurs de jeans courent un risque très important de contracter une forme aiguë de silicose,

maladie incurable et mortelle. Rien qu'en Turquie, 46 travailleurs-sableurs sont morts des suites de la silicose entre février 2009 et mai 2010. 1200 sableurs sont identifiés comme atteints par la maladie.

Les marques et les enseignes de vente de jeans connaissent les risques que le sablage fait courir aux travailleurs. Pourtant, ignorant les appels de syndicats, d'organisations de défense des droits des travailleurs et de consommateurs et d'associations médicales, des marques et enseignes internationales de mode ne se sont toujours pas engagées à abolir le sablage de leurs filières d'approvisionnement. Et ce, malgré le fait, indéniable, que la vie de milliers de travailleurs est en jeu.

Ne soyons pas complices, AGISSONS !

*Pour de plus amples informations, consultez le site [www.vetementspropres.be](http://www.vetementspropres.be). Vous pouvez y télécharger la brochure « Délaver un jeans tue » .*

## INFORMATIONS À RELAYER

### 20 KM DE BRUXELLES, ÉDITION 2011

Après les fêtes... L'heure du sport a sonné ! Êtes-vous prêt(e) à chausser vos baskets ? Car Solidarité Mondiale recrute pour son équipe des 20 km de Bruxelles.

Le **29 mai** prochain auront lieu les traditionnels 20 Km de Bruxelles, cet événement sportif unique et inoubliable auquel notre équipe vous invite à participer ! Nous vous proposons une ambiance et un confort uniques avant et après la course !

L'an dernier vous étiez une petite centaine à courir sous les couleurs de la solidarité... Combien serez-vous cette année à soutenir vos partenaires du Bangladesh, actifs dans le secteur de la santé ? Ensemble, ce sont plus de 10.000 euros de dons récoltés en 2010... et en 2011 !? Le défi est lancé...

La solidarité est à votre portée ! Que vous soyez amateur ou sportif(ve) confirmé(e), ancien(ne) ou nouveau/nouvelle participant(e), la « course solidaire » est ouverte à tout le monde...

Faites passer le mot autour de vous (collègues, amis, famille...) et faites gonfler les rangs de la solidarité !

*Régulièrement des organisations nous demandent de relayer leurs actions, offres de services, de formation ou leurs publications.*

*Contact : Stéphanie Vankeer - 02/246.38.83, Solidarité mondiale.*

### «LES JEUNES ET L'ALCOOL : NOUVELLES RÈGLES, QUELLE EFFICACITÉ ?»

Les règles qui régissent la vente, la consommation, la publicité de l'alcool ne sont pas toujours faciles à connaître et à comprendre. Début 2010, une nouvelle loi est entrée en vigueur pour simplifier et uniformiser la vente d'alcool aux mineurs. Est-elle bien mise en œuvre ? Est-elle efficace ou, au contraire, sans réelle portée ?

Disponible sur demande  
à [courrier@infordrogues.be](mailto:courrier@infordrogues.be)

Ces questions et quelques autres sont abordées dans cette nouvelle brochure d'Infor-Drogues.

### NE LAISSEZ PAS ÉCHAPPER LES GROSSES FORTUNES !

La lutte pour une fiscalité plus juste vous intéresse ? Mais vous trouvez un peu compliqués des notions comme « progressivité de l'impôt », « fraude fiscale », « intérêts notionnels », « taxe sur les transactions financières », etc.

Initié par le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) et Financieel Actie Netwerk (FAN), le site [www.lesgrossesfortunes.be](http://www.lesgrossesfortunes.be) est un des outils de la nouvelle campagne « NE LAISSEZ PAS ÉCHAPPER LES GROSSES FORTUNES ».

L'impôt est nécessaire, car il est le prix de la civilisation... mais les grosses fortunes financières et les gros revenus y échappent bien trop facilement.

Une autre fiscalité est possible !

### MARCHER EN GROUPE : MODE D'EMPLOI

L'Institut Belge pour la Sécurité Routière a édité, en collaboration avec la fédération Les scouts, deux dépliants destinés, l'un, aux animateurs et l'autre, aux jeunes qui se déplacent en groupe. Leur petit format permet aisément de les glisser dans la poche du pantalon ou de la chemise.

Dois-je faire marcher mon groupe d'enfants à gauche ou à droite ? En file indienne ou à plusieurs l'un à côté de l'autre ?

Où positionner mon groupe pour le rendre visible le soir ?

Est-on toujours obligé d'utiliser les passages pour piétons avec un groupe ?

Les réponses à toutes ces questions (et bien d'autres encore) se trouvent dans les deux dépliants.

Vous pouvez télécharger les deux dépliants sur le site de l'IBSR [www.ibsr.be](http://www.ibsr.be)

Le festival «Choose Life» a lieu  
du 18 au 22 avril 2011 au  
Centre scolaire de Berlaymont (Waterloo)  
Infos : Eric Vollen s.j. ;  
Tél : 081/46 81 48 ou 0474 /45 24 46 ;  
[secretariat@festivalchooselife.be](mailto:secretariat@festivalchooselife.be) .

### FESTIVAL JEUNES «CHOOSE LIFE» 2011

Tu as entre 12 et 17 ans ?

Viens vivre 5 super jours de festival dans une ambiance chrétienne, jeune et dynamique !

Seul, avec quelques copains ou en groupe, ce festival t'offre l'occasion de rencontrer une centaine de jeunes chrétiens de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre et d'oser vivre des temps forts de prière, de fête, de musique et de concerts, des témoignages, des ateliers sportifs et artistiques, et des partages. Des petits groupes seront formés par tranche d'âge. Découvre tes talents de sportif, de musicien ou d'artiste en herbe. Pas besoin d'être pro, on apprend ensemble.

L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ

Soixante organisations pour la justice fiscale

En Belgique comme ailleurs dans le monde, le poids de la fiscalité repose surtout sur les épaules des bas et moyens revenus. Il y a moyen d'organiser la fiscalité tout autrement, d'une manière bien plus juste. C'est le but du Réseau pour la justice fiscale (RJF) qui fédère des mouvements et des syndicats et milite pour une plus grande justice fiscale.

Le RJF est actif en Communauté Wallonie-Bruxelles. Un réseau homologue, le «Financieel actie netwerk», est actif en Flandre. Les deux réseaux d'organisations luttent contre la spéculation financière et les conséquences désastreuses de la libéralisation débridée des marchés financiers. Ils sont réunis dans une plateforme belge active pour réduire les inégalités sociales, assurer un développement durable et équitable au nord et au sud de la planète, financer les services publics et les biens collectifs ainsi que la sécurité sociale. Pour cela, ils demandent une réforme de la fiscalité belge et européenne et la mise en place d'une fiscalité internationale adéquate: instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF), lutte contre la corruption et la fraude via les paradis fiscaux et instauration d'un impôt européen minimum des sociétés.

Le RJF regroupe une soixante d'organisations dont la CSC, le Mouvement ouvrier chrétien, la JOC, les Équipes populaires, CNCD-11.11.11, la FGTB et la CGSLB, le Conseil de la jeunesse catholique, le Réseau financement alternatif, le Crédal, Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises, le Greenpeace, Inter-environnement Wallonie, le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde, Entraide et fraternité/Vivre ensemble, Oxfam solidarité...

 [www.lesgrossesfortunes.be](http://www.lesgrossesfortunes.be)

Le gouvernement devrait faire près de 20 milliards d'euros d'économies pour retrouver l'équilibre budgétaire. Des économies, d'accord mais ailleurs que dans la poche des travailleurs. Il ne s'agit pas de taxer plus mais de taxer autrement.

**D**e petits fantômes blancs glissent devant le ministre des Finances. Ils se tracent un chemin parmi les manifestants qui réclament une fiscalité juste et équitable. Les fantômes, cela passe partout, c'est bien connu. Cela se joue des portes les plus solides, des murs les plus épais... Précisément comme la fraude fiscale! C'est la raison pour laquelle le Réseau pour la justice fiscale (RJF) a choisi un petit fantôme blanc comme emblème de la campagne pour une fiscalité juste.

A l'appel des différentes organisations du Réseau (voir l'encadré), plusieurs centaines de manifestants et quelques fantômes se sont rassemblés devant le ministère des Finances, le 9 février dernier, pour faire entendre leurs revendications au gouvernement et en particulier au ministre des Finances, Didier Reynders. Ils ont aussi voulu saluer le travail des fonctionnaires du ministère des Finances qui doivent exercer un travail difficile et qui doivent le faire sans réelle volonté politique de lutter contre la fraude fiscale. Ces fonctionnaires avaient d'ailleurs mené une action la veille, en front commun, pour demander les moyens nécessaires au bon exercice de leur mission.

Taxer plus? Non, taxer autrement

Ensuite, les manifestants sont allés rendre visite au secrétaire d'Etat adjoint au ministre des Finances, Bernard Clerfayt (MR), avant d'être reçus par Catherine Fonck au CDH, et par deux élus PS, Ahmed Laaouej et Alain Mathot. A tous, ils ont dit haut et fort qu'il est urgent de changer le système fiscal pour arriver à un impôt levé plus équitablement. En effet, aujourd'hui, en Belgique, la fiscalité privilégie les détenteurs de capitaux au détriment des personnes qui vivent de leur travail ou d'allocations sociales. Dans notre pays, l'imposition commence relativement tôt puisque de petits revenus sont déjà taxés à 25%. Par contre, la fiscalité sur les actions et les revenus du capital n'est pas proportionnelle à leur montant. Que vous disposiez d'une épargne de 1.000 euros ou de 500.000 euros, le précompte est identique.

Aujourd'hui, on entend que le gouvernement fédéral doit réaliser des économies pour un montant de près de 20 milliards d'euros, d'ici 2015, afin de retrouver l'équilibre budgétaire. Avec l'ensemble du RJF, la CSC a été dire aux responsables politiques que si des économies doivent être faites, c'est en puisant dans les revenus des grosses fortunes et pas dans les poches des travailleurs.

Lever le secret bancaire

«L'austérité n'est pas une fatalité, explique Marie-Hélène Ska, secrétaire nationale de la CSC. Il y a différentes choses

à faire pour améliorer la fiscalité en Belgique sans attendre un consensus européen.» Première mesure à prendre absolument: la levée du secret bancaire. En effet, la Belgique est l'un des derniers pays européens où le secret bancaire existe encore. Or la fraude générée dans notre pays est estimée à un montant de 20 à 30 milliards d'euros. «Le ministre des Finances et son secrétaire d'Etat ne parlent jamais de lever le secret bancaire mais de l'atténuer. Leur idée est que l'inspection des finances pourrait demander la levée du secret bancaire à partir du moment où il existe un soupçon de fraude. Mais si la personne soupçonnée possède quatre comptes et que le soupçon porte sur trois d'entre eux, le secret bancaire ne serait pas levé sur ce quatrième compte. C'est jouer au chat et à la souris! La CSC demande donc avec tout le RJF que, comme cela se passe en France, le fisc belge ait accès de manière automatique à toutes les données bancaires de manière plus aisée que ce n'est le cas aujourd'hui.

Fortune et intérêt notionnels

La CSC et l'ensemble des associations du RJF demandent aussi:

- L'instauration d'un impôt progressif sur la fortune: «La base de revendication du RJF en matière de fortune est calculée à partir du moment où les personnes possèdent 1 million d'euros en plus de leur habitation propre et unique» précise Marie-Hélène Ska.
- Une législation plus restrictive en matière d'intérêts notionnels. Cette déduction devrait être conditionnée à la création d'emplois. Il est en effet inacceptable qu'au motif d'attirer des investissements en Belgique, l'Etat permette à certaines entreprises d'éluder complètement l'impôt.
- Des moyens supplémentaires accordés à l'administration fiscale pour percevoir une partie des 3 milliards d'euros d'arrière-pensées d'impôts qui sont exigibles.

Avec le RJF, la CSC demande également l'instauration d'une taxe sur les plus-values et l'instauration d'une taxe sur les profits exagérés d'Electrabel. Grâce à son monopole public, l'entreprise a pu, dans le passé, amortir plus rapidement ses centrales nucléaires. Grâce à cet amortissement accéléré, cette compagnie d'électricité - devenue française - enregistre de gros bénéfices aux frais du contribuable/consommateur belge.

Toutes ces mesures cumulées permettraient à notre pays d'engranger au minimum 20 milliards d'euros par an, soit précisément le montant que recherche le gouvernement. ☺

Dans ses prochaines éditions, «L'Info» proposera d'autres articles pour mieux comprendre la fiscalité, ses mécanismes, son utilité et la manière de lever l'impôt de manière équitable.



**ÉVOLUTION** Les jeunes s'engagent moins facilement dans la durée. De nos jours, c'est le *one-shot* qui a le plus de succès.



**Les églises se vident et les évêques s'inquiètent : où sont passés les jeunes cathos ? De plus en plus, on les retrouve dans de grands rassemblements plutôt que dans les assemblées dominicales. Un changement qui n'a rien d'anodin : la vieille institution ecclésiale parviendra-t-elle à s'adapter à cette nouvelle manière de vivre la foi ?**

**J**e suis vraiment impatient d'y être. » David a 28 ans. Son métier ? Comédien. Mais son prochain objectif est tout autre : les Rencontres européennes de Taizé. Du 28 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, il retrouvera 30 000 jeunes à Rotterdam pour y expérimenter le brassage des cultures et le partage de la foi. « J'y vais pour retrouver mes amis. Mais aussi pour vivre ma foi avec eux. C'est surtout dans la rencontre à l'autre que je découvre la présence de Dieu. » Claire, 17 ans, se prépare aussi à aller outre-Moerdijk. « En août, j'ai découvert la communauté de Taizé. J'ai été très émue par ce que j'y ai vécu. Ma foi est encore fragile mais je sais que Dieu est présent en moi. C'est une force qui me tire vers le haut... » David et Claire font partie des quelques centaines de Belges qui passeront les fêtes de fin d'année dans l'esprit de Taizé. Au vicariat du Brabant wallon, Maïté Degryse, employée à la Pastorale des jeunes, est responsable des inscriptions. « Aujourd'hui, il n'est pas facile d'être jeune et chrétien. A Rotterdam, les jeunes se rendront compte qu'ils ne sont pas seuls, ça leur fera du bien. » L'occasion de s'offrir une vision quelque peu différente de celle qui prévaut dans la plupart des paroisses du pays. D'année en année, les rangs s'y dégarnissent : de plus en plus, ce sont des visages ridés et des têtes chauves que l'on y trouve. « Je ne suis plus allée à la messe depuis septembre, avoue Claire, sans la moindre gêne. Ce n'est pas là que je me sens le plus

proche de Dieu. » Un point de vue partagé par de nombreux jeunes. Et un constat qui pose question : comment expliquer le succès rencontré par les grands rassemblements alors même que les messes paroissiales ne font plus recette ?

### « Les jeunes attirent les jeunes »

Premier constat : il y a quelques (rares) exceptions. Dans la ville estudiantine de Louvain-la-Neuve, plus de cent jeunes participent tous les mercredis à la messe des étudiants de la paroisse Saint-François. Mais c'est tout au long de l'année que de nombreux projets à dimension chrétienne sont organisés par les étudiants : conférences, temps d'adoration, débats théologiques, fêtes... La recette d'un tel dynamisme ? « Il n'y en a pas ! répond Pierre Hannosset, le curé. Mais il est certain que les jeunes attirent les jeunes. A cet âge, on ressent le besoin de se retrouver en groupe. » Reste que la situation de Saint-François est quelque peu particulière. Et si les jeunes y trouvent leur place, ils restent aussi très cloisonnés par rapport au « monde des adultes ». « Dans certaines paroisses, il y a une chouette dynamique intergénérationnelle, explique Maité Degryse. Mais ailleurs, l'accueil est parfois franchement mauvais : certains prêtres ont peur des jeunes. En fait, ils ont peur du changement. » Car tel est bien l'enjeu : s'ouvrir aux nouvelles générations, c'est accepter la possibilité de se laisser bousculer. Et la nécessité de s'adapter. Un fameux défi pour une institution pluri-séculaire.

### Des efforts de com'

« Ce que nous proposons aujourd'hui est souvent inadapté. » L'abbé Olivier Fröhlich est coordinateur des pastorales des jeunes francophones. Comme beaucoup d'autres, il observe la défection des paroisses : « De nos jours, c'est le *one-shot* qui a le plus de succès. Il y a une vingtaine d'années, c'était l'inverse. C'est lié à l'évolution de la société : les jeunes s'engagent moins facilement dans la durée. Et puis, nos liturgies sont lentes, alors que les jeunes vivent à l'ère du zapping ! » Il semble que, dans les hautes sphères de l'institution ecclésiale, la question préoccupe. Interrogés sur le sujet, c'est avec les sourcils froncés et la voix grave que les évêques abordent la question des jeunes. Une question parfois évoquée en Conférence épiscopale, nous dit-on. Au-delà des discussions, quelques gestes sont aussi posés. De part et d'autre de la frontière lin-

guistique, il existe ainsi un évêque référent pour les jeunes. Chaque diocèse abrite aussi un service de pastorale des jeunes. Leur mission : soutenir les initiatives locales et organiser de grands rassemblements. De plus en plus nettement, l'Eglise veille également à soigner son image. Consciente de l'importance

« NOS LITURGIES SONT LENTES ALORS QUE NOS JEUNES VIVENT À L'ÈRE DU ZAPPING »

des médias et de leur impact sur les jeunes, elle développe de véritables stratégies de communication. En septembre 2009, à l'occasion de l'ordination de trois séminaristes, un clip vidéo avait été réalisé et diffusé sur le Net (tapez « Priestbook » sur YouTube). Par ailleurs, un grand nombre de paroisses disposent de leur site Internet et pas mal de prêtres envoient des SMS ou se retrouvent sur Facebook. Un réseau social

qui est également de plus en plus utilisé pour faire la promotion des événements chrétiens et garder le contact avec les jeunes. « N'oublions pas que les médias ne sont que des moyens, précise toutefois Olivier Fröhlich. L'Eglise ne peut se permettre de rester à l'ère de la diapositive. Mais, fondamentalement, un power-point n'a jamais converti personne ! »

### En décalage avec la société

Adapter son langage, et adopter un look branché, c'est nécessaire. Mais ça ne suffit pas. Communication ne peut dès lors que s'accompagner d'une certaine acculturation. « Le christianisme a toujours dû répondre aux défis liés à l'évolution des sociétés, constate Olivier Fröhlich. Le modèle paroissial, qui a si bien marché pendant très longtemps, est aujourd'hui dépassé. Mais l'Eglise est un vieux paquebot, souvent lent à changer de cap. » Le problème ne serait-il pas dès lors plus profond : après avoir fait les beaux jours d'une société pilariée, l'Eglise catholique ne serait-elle pas tout >>>



Simplicité et confort minimum.

## TAIZÉ S'EXPORTE CHAQUE ANNÉE

Taizé est le nom d'un petit village bourguignon. Mais c'est aussi celui d'une communauté qui s'y est installée. En 1940, le Suisse Roger Schutz découvre l'endroit. Après quelques années, il est rejoint par d'autres frères, des catholiques et des protestants. C'est le début de l'aventure : au fil des années, la communauté s'agrandit et devient un lieu d'accueil pour les jeunes en quête de spiritualité. Aujourd'hui, plus de cent frères vivent à Taizé. Tout au long de l'année, des jeunes venus du monde entier installent leur tente sur les flancs de la colline et y passent quelques jours, voire plusieurs mois. Au programme : enseignements, partages en petits groupes, silence, chants méditatifs, prières et travaux manuels. Caractéristique de l'endroit : sa simplicité. Ni Internet ni alcool. Et un confort minimum.

Depuis 1978, au tournant du Nouvel An, Taizé s'exporte chaque année dans une ville européenne. Après Bruxelles et Poznan (Pologne), c'est Rotterdam qui s'apprête à accueillir l'événement. Trente mille jeunes sont attendus pour un nouveau « pèlerinage de confiance sur la terre ». Cinq jours durant lesquels les participants seront hébergés dans des familles néerlandaises. ■ V.D.

>>> simplement dépassée ? « Comme toutes les institutions, l'Église subit une crise de légitimité, observe Olivier Servais, anthropologue des religions à l'UCL. Mais je pense que c'est surtout son mode de fonctionnement qui est en décalage avec la société. Beaucoup de personnes sont choquées en apprenant par exemple que la nomination de Mgr Léonard est un choix personnel de Benoît XVI. » Parmi les sujets qui fâchent, revient aussi cette prétention à imposer une vérité universelle et à dicter les conduites. Olivier Servais nuance toutefois : « Dans notre société dérégulée, de nombreux jeunes ressentent le besoin d'entendre certains principes,

de recevoir certaines balises. Quitte à se les réapproprier par la suite... »

### Chacun sa foi

Identité complexe : il est devenu bien difficile de cerner le « jeune chrétien » d'aujourd'hui. Et impossible d'en dresser un seul portrait-robot. Le chrétien d'autrefois découvrait la foi au catéchisme, l'approfondissait à l'école et recevait les sacrements à l'église du village. Modèle révolu. Aujourd'hui, les jeunes chrétiens fréquentent les communautés nouvelles, participent aux Journées mondiales de la jeunesse, s'engagent dans des groupes de partage... « On observe un effritement du paysage, en

même temps qu'une diversification des lieux, constate Olivier Servais. En fait, il y a un réel bouillonnement. » Une vitalité qui n'empêche pas certaines rivalités. « À l'intérieur de l'Église, chacun a un petit peu sa chasse gardée », entend-on à la base. Autre phénomène ressenti sur le terrain : celui d'une dualisation entre deux tendances. D'un côté, ceux qui boivent les paroles papales comme du petit lait et connaissent leur catéchisme sur le bout des doigts. De l'autre côté, des jeunes plus progressistes, qui se distancient de la structure sans pour autant délaisser leur foi. Marie Peltier peut en témoigner. Chanteuse dans le groupe de rock chrétien bruxellois Cx-Flood, elle n'a pas le profil de la « parfaite petite catholique ». « Dans nos chansons, on n'hésite pas à exprimer des critiques vis-à-vis de l'institution ecclésiale, raconte-t-elle. On est plus au service de l'Église des croyants qu'à celui de l'Église-institution. On tente de toucher les gens avec des mots qui leur parlent. »

### L'aube d'un printemps nouveau ?

Le pilier s'est écarté. Finira-t-il par complètement se vider de ses membres ? L'Église a-t-elle touché le fond ou doit-elle encore tomber plus bas ? « Il est extrêmement difficile de le dire. Mais le renouvellement des projets peut inciter à un certain optimisme », ré-

pond Olivier Servais. À l'intérieur de l'Église, si l'on prend la situation au sérieux, on ne s'inquiète pas de manière excessive. « Ne confondons pas efficacité et fécondité, précise Olivier Fröhlich. L'Église n'a pas pour but de conquérir un maximum de jeunes ; elle perd son âme dans des rêves de puissance. » Même réflexe chez Pierre Hannosset : « Les jeunes chrétiens sont moins nombreux qu'avant mais je les trouve plus vivants. On n'a jamais vu un océan d'eau tiède cuire un œuf. Par contre, un petit poêlon d'eau bouillante... » Parmi les sources d'espérance, il faut sans doute pointer le grand nombre de projets organisés pour des jeunes, par des jeunes. C'est le cas du festival Choose Life ([www.festivalchooselife.be](http://www.festivalchooselife.be)). Depuis dix ans, cet événement accueille annuellement une centaine d'adolescents. Marie Tempels, l'une des organisatrices, a 23 ans. « Je me sens utile quand je peux transmettre des valeurs à des jeunes. À travers notre projet, on montre que Dieu peut toucher les ados. » Parmi les activités proposées, concerts, sketches, partages et témoignages. Mais aussi un message. « L'eucharistie peut être belle si elle est adaptée aux jeunes. Le rituel et le sacré peuvent les toucher. À travers ce sacrement, ils ressentent alors la force d'un amour qui les dépasse. Et cela n'a rien de désuet ! »

● VINCENT DELCORPS

## 3 QUESTIONS À BRICE MANY



Brice Many vient de quitter la tête du Conseil de la jeunesse catholique (CJC). Juste avant de remettre son mandat, il nous partageait son point de vue sur le CJC et sur l'Église.

### Qu'est-ce que le CJC ?

> Il s'agit d'une fédération qui regroupe 15 associations (NDLR : notamment les Guides catholiques de Belgique, Gratte) et concerne plus de 100 000 jeunes. Une de ses principales missions est de représenter ces

organisations auprès des pouvoirs publics et de l'Église. Parmi les options fondamentales du CJC, on retrouve le souci de vivre une identité chrétienne.

### Que signifie cette identité dans le monde d'aujourd'hui ?

> La question est complexe ! Je pense qu'une identité chrétienne est par nature en perpétuel mouvement. Le CJC a fait le choix de vivre un pluralisme situé, ouvert à tous : les jeunes qui se retrouvent dans nos organisations partagent des convictions très multiples. Mais je trouve important que les convictions puissent avoir leur place dans l'espace public : la dimension chrétienne peut aider à faire société.

### Quel regard posez-vous sur l'attitude de l'Église face aux jeunes ?

> Les jeunes représentent un enjeu très important pour l'Église. Notamment parce que la jeunesse est une période décisive durant laquelle on peut recevoir des balises que l'on gardera toute la vie. C'est par les relations interpersonnelles que l'Église peut toucher au mieux les jeunes. C'est son canal premier, c'est sa force ! ■ v.d.

## QUELQUES CHIFFRES

**64,3**

C'est l'âge moyen des évêques de Belgique. À 55 ans, Johan Bonny (Anvers) est le plus jeune. Aloys Jousten (Liège) a 73 ans, il est le plus âgé.

**2 981**

C'est le nombre d'« amis » que Pierre Hannosset, curé de la paroisse Saint-François de Louvain-la-Neuve, compte sur Facebook.

**1 500 000**

En août 2011, Madrid accueillera les 26<sup>e</sup> Journées mondiales de la jeunesse. Les organisateurs espèrent rassembler un million et demi de participants.

## SABLAGE MEURTRIER DES JEANS

► Vêtements propres demande aux marques et enseignes de le supprimer.

► Des travailleurs sont morts des suites de la silicose et d'autres en sont atteints.

**D**élaver un jeans tue. C'est sous cet intitulé choc que la Campagne Vêtements Propres a lancé cette semaine en Europe et ce vendredi en Belgique francophone sa nouvelle campagne publique d'interpellation des marques et enseignes qui ne se sont pas engagées à supprimer le sablage dans leurs filières d'approvisionnement.

Concrètement, le sablage est une des méthodes utilisées pour donner au jeans un aspect délavé, usé ou blanchi, un jeans qui se vend aussi plus cher qu'un "simple jeans". Or le sablage peut provoquer la silicose, une maladie aussi incurable que mortelle, souligne Vêtements propres... "La méthode est largement utilisée car c'est la moins chère, explique Carole Crabbé, coordinatrice de la Campagne Vêtements propres en Belgique francophone (plate-forme de 24 organisations dont syndicats et ONG). Elle permet d'obtenir un jean délavé localement, ce que l'on n'obtient pas avec le stone washing, le lavage en machine avec des pierres. De plus, le jean délavé localement est toujours à la mode."

En Turquie, 46 travailleurs-sableurs sont morts des suites de la silicose entre février 2009 et mai 2010. "On estime qu'environ 10 000 travailleurs y ont pratiqué le sablage, qu'entre 3 000 et 5 000 sont atteints de silicose et que 1 200 d'entre eux sont identifiés, indique Carole Crabbé. Ce sont souvent des travailleurs migrants venus de petits villages ou de pays voisins qui retournent chez eux quand ils sont malades et affaiblis, qui n'ont fréquemment pas de contrat de travail. Autant d'éléments qui rendent leur identification difficile."



Après sablage, le jeans, délavé, usé ou blanchi, se vend plus cher qu'un simple jeans...

Et d'ajouter: "Nous cibions beaucoup la Turquie car un comité de soutien de ces travailleurs a rassemblé des informations et a provoqué une mobilisation importante de sorte que le sablage manuel a été interdit dans le pays en mars 2009. L'heure est aujourd'hui aux procédures en justice pour que ces travailleurs bénéficient d'indemnités. Le comité en appelle au gouvernement turc et aux marques et enseignes." Selon le comité de soutien, un sableur peut traiter jusqu'à 1 000 jeans par jour et le traitement double le prix des jeans...

La Turquie est un des pays concernés. "On sait que la méthode est également utilisée au Bangladesh, par exemple, mais la récolte d'informations y est très difficile." On parle aussi de la Chine, du Mexique ou de l'Égypte, ce sont sans doute les pays où la pratique du sablage est la plus courante, mais pas les seuls. Sans qu'on ait une estimation globale du nombre de travailleurs actifs à ce niveau ou atteints.

Côté marques et enseignes, Levi Strauss et H & M ont sorti un commu-

niqué de presse commun l'été dernier expliquant qu'elles arrêtaient le sablage fin 2010. "Qu'il soit manuel ou mécanique car il n'y avait pas moyen de faire la différence entre les deux! Elles passeront sans doute au ponçage", précise Carole Crabbé. Chez Carrefour, la saison d'été sera exempte de sablage et C&A s'est engagé dans cette voie sans préciser d'échéance. D'autres gros acteurs du secteur n'ont pas encore réagi comme l'italien Diesel interpellé à l'heure actuelle par la campagne en Italie. "Le but étant, un: que les marques et enseignes abolissent le recours au sablage car, répétons-le, personne ne peut garantir quelle méthode a été utilisée et que, deux: les travailleurs qui ont contracté la maladie puissent être soignés et indemnisés", conclut Carole Crabbé. Et d'appeler les consommateurs à réagir via des cartes postales adressées aux marques ou via le site [www.vetementspropres.be](http://www.vetementspropres.be).

A.Ma.



# PLAN TRIENNAL

● Le plan triennal du CJC	16
<i>Que s'est-il passé dans les GT ?</i>	17
● Revue de presse	18

.....

**Cette nouvelle rubrique s'insère dans le Correspondance afin de vous faire vivre l'état d'avancement du plan triennal. Elle a aussi pour objectif de vous apporter des éléments de fond et de réflexion. La rubrique apparaîtra dans chaque Correspondance jusqu'à la fin du plan triennal, soit fin 2012.**

*Le thème choisi pour le nouveau plan triennal du CJC « L'amour, l'affectivité et le sexe » concerne tous les jeunes, au-delà des organisations de jeunesse. Plusieurs « portes d'entrée » pour aborder ce thème ont été choisies par les membres de l'Assemblée du CJC. Chaque facette est l'objet d'un groupe de travail.*

## ●●● LE PLAN TRIENNAL DU CJC

Le plan triennal du CJC a pour thème l'amour, l'affectivité et le sexe. Il répond à deux types de besoins :

- un besoin de coordination des organisations membres ;
- une prise en compte de l'amour, de l'affectivité et de la sexualité par les OJ membres.

Actuellement l'amour, l'affectivité et le sexe sont abordés comme autant de risques à gérer par la famille, l'Église, le milieu médical, l'école, etc. Il y a donc une place à prendre pour un discours différent, un niveau d'intervention différent.

Nous proposons un plan triennal de type 'auberge espagnole' : chacun amène ce qu'il souhaite, et y met l'investissement qu'il lui est possible d'y mettre :

- **Les GT** : 6 groupes de travail sont lancés simultanément, avec un cahier de charges commun mais un phasage de réalisation étalé jusqu'en septembre 2012.
- **Les expertises** : Les OJ pourront également travailler des thématiques sur lesquelles elles sont expertes, avant de venir l'intégrer dans le plan triennal ;
- **Le recensement** : l'équipe du CJC sera chargée de recenser ce qui existe déjà, tant dans les OJ que dans le reste de la société.

## QUE S'EST-IL PASSÉ DANS LES GT ?

Suite à la demande de l'Assemblée Générale du mois de décembre, les GT ont affiné leurs travaux en prenant en compte les trois balises indiquées : mise en valeur de l'expérience OJ, parole portée vers la société, production d'un outil.

Trois GT ont présenté leurs avancées à l'Assemblée Générale du 9 février.

Pour le GT « **Représentations de l'amour, l'affectivité et de la sexualité** », Johnathan Manzitto (ACMJ) et Véronique Tonneau (JEC) ont expliqué le projet d'un concours de 'pocket films' ouvert aux jeunes, dont la finalité serait une ou plusieurs projections dans un festival, un cinéma... Les membres de l'AG ont fait part de leurs impressions et le GT s'est déjà réuni depuis pour prendre en compte les remarques et travailler sur une version plus aboutie.

Le GT « **Amour. Départ de la solidarité** » a transformé son long travail de réflexion en plusieurs propositions à l'AG : une campagne de communication, des vidéos-témoignages, un slogan à mettre sur des objets, que l'AG a examiné pour mettre au service du plan triennal.

Le GT « **Affectivité** » approfondit sa réflexion sur les marques d'affection dans le groupe et oriente son travail vers le terrain vécu par les animateurs, dans l'optique de réaliser un outil à mettre à leur disposition. Le GT a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre qui représente J&S : Florence Guastella, qui vient donc rejoindre Noémie Sanna de Gratte et Raphaël Foglia (FNP).

## LES JEUNES DE LA GÉNÉRATION Y DÉBARQUENT



Jean-Louis Festeraerts

Managing director de Foster&amp;Little

 Coordinateur scientifique  
 du diplôme en gestion  
 d'entreprises d'ICHEC-Entreprises

→ ichec-entreprises@ichec.be

► Ils arrivent dans l'entreprise avec leurs idées et de nouveaux comportements. Quels avantages celle-ci peut-elle en retirer ?

Ils ont aujourd'hui 30 ans et moins et débarquent dans les entreprises. Ils sont nés à la fin des années 70 et dans les années 80, ont grandi devant un ordinateur, une souris à la main, et sont habitués à manifester leurs opinions. Surtout sur le Web, mais aussi ailleurs... Cette nouvelle génération est appelée "Y" car elle suit la génération "X" qui regroupe des personnes nées entre 1960 et 1980. Celle-ci suit, à son tour, les baby boomers qui ont, eux, aujourd'hui, grosso modo entre 45 et 65 ans. On appelle également les collaborateurs de la génération "Y" : les Milleniums, les Digital Natives ou encore les Years. Et la venue de cette nouvelle génération n'est pas sans causer certains remous dans l'entreprise car si "Y" se prononce "why" en anglais, ce n'est pas pour rien.

Cette nouvelle génération a, en effet, aussi la propension à toujours poser des questions, n'hésitant pas à remettre en cause non seulement les process, mais également la hiérarchie. Ce qui n'est évidemment pas pour plaire à la plupart de leurs aînés en général et des managers en particulier. Des études sont menées aussi bien par les universités européennes<sup>(1)</sup> et américaines<sup>(2)</sup> que par les entreprises privées<sup>(3)</sup> pour essayer de mieux comprendre les attentes de cette nouvelle génération. Et ces études nous apprennent que cette génération a non seulement besoin de comprendre le pourquoi de ce qui lui est demandé, mais désire aussi travailler dans des sociétés dont les valeurs s'inscrivent dans une certaine éthique.

S'ils sont moins motivés par l'argent que leurs prédécesseurs, ils veulent, par contre, trouver un certain plaisir sur le lieu de travail. Enfin, ils recherchent un équilibre entre leur vie privée et leur activité professionnelle. Autant d'éléments qui ne devraient a priori en rien favoriser la réussite des projets en cours. D'autant que les projets n'avaient pas besoin de cela.

Selon une étude du Standish Group de Boston, seulement 30% des projets sont qualifiés de succès. C'est-à-dire qu'ils sont terminés à temps, dans l'enveloppe budgétaire prévue et avec un livrable conforme aux attentes. Plus de 50% des projets partent, eux, plus ou moins à la dérive. Quant aux 20% restants, c'est bien simple, ils n'aboutissent jamais. Un des ratages les plus spectaculaires est le projet Taurus qui portait sur l'informatisation des transactions de la Bourse de Londres.

Estimé au départ à trois ans pour un budget de



6 millions de livres, le projet voit vite les compteurs s'affoler. Quatre ans plus tard, le projet aura coûté douze fois plus avant d'être purement et simplement abandonné!<sup>(4)</sup> Sans compter les 400 millions de livres également dépensés par les futurs utilisateurs. Les raisons de ces différents échecs sont de plus en plus souvent analysées et on voit naître quelques ouvrages qui placent les collaborateurs au sein du projet. Et si c'était cela la clé ? Et si mener à bien un projet était plutôt l'art subtil de réussir la symbiose entre les individus, les techniques et les enjeux ? Or, chaque projet porte naturellement en lui les germes du changement.

Il existe encore très peu de littérature sur le lien évident entre la gestion de projets et le change management. On connaît, par contre, mieux les mécanismes du changement même si les entreprises ont toujours autant de mal à mettre la théorie en pratique. L'Economist Intelligence Unit a interrogé plus de 600 seniors executives en Amérique du Nord et en Europe<sup>(5)</sup>. Ici, 58% d'entre eux reconnaissent que moins de 50% de leurs initiatives de changement ont abouti. C'est encore pire aux Etats-Unis, où ils sont 75% à arriver au même constat.

Et l'échec est ici souvent dû, de leur aveu même, à une mauvaise gestion du facteur humain. La grosse difficulté étant d'emporter l'adhésion des collaborateurs. La venue de la génération "Y" et de ses questions permanentes ne devraient a priori pas faciliter la tâche des chefs de projet. Et si, au contraire, cette nouvelle génération changeait imperceptiblement la donne ? Car, à côté de ce qui a été dit plus tôt, la génération "Y" apporte également dans l'entreprise des atouts : elle est plus créative et a le goût de l'innovation tout en détestant perdre son temps.

De plus les "Y" considèrent les rapports sociaux au sein de l'entreprise comme primordiaux et, con-



**“Et si mener à bien un projet était plutôt l’art subtil de réussir la symbiose entre les individus.”**

sociétés de voir la durée moyenne de certains projets divisée purement et simplement par deux. Mais les “Y” veulent aussi être concrètement impliqués dans la gestion du projet. Il ne suffit plus de leur dire de faire ceci ou cela, mais il faut prendre le temps de leur expliquer l’enjeu. Ce qui met, là aussi, mal à l’aise certains chefs de projet qui doivent non seulement expliquer leurs décisions, mais aussi et surtout partager l’information.

Et le chef de projet de se muer peu à peu en coach de projet. Qui, s’il fixe les objectifs, doit également partager son expérience, faire preuve de réactivité et être en permanence à l’écoute de ses collaborateurs, tout en leur accordant un maximum d’autonomie. Le chef de projet ne dirige plus, mais il encadre, soutient, supporte. Il ne faudrait cependant pas caricaturer les “Y”. Parce qu’ils sont nés devant un PC et avec une télécommande, ils seraient multitasking et donc capables de zapper en permanence et de mener de front différentes activités.

trairement à la plupart de leurs aînés, privilégient désormais les relations entre services. Or, une des causes d’échec de nombreux projets est justement le cloisonnement entre services et le manque de transversalité. On va donc assister à la mise en place d’un mode de travail plus collaboratif dans lequel le partage d’idée est naturel. Privilégiant les échanges, ces jeunes collaborateurs vont plus facilement s’intégrer dans des équipes de travail temporaires, mais seulement si leur mission est intéressante et valorisante.

A cette double condition, ils seront généralement beaucoup plus réactifs que leurs aînés, agissant avec beaucoup plus de créativité et n’hésitant d’ailleurs pas à utiliser les différentes sources d’information offertes par leurs réseaux sociaux pour aller trouver de l’information et des compétences en dehors de l’entreprise. Grâce aux nouvelles technologies 2.0, on voit naître des plates-formes de projet sur lesquelles différentes équipes collaborent en temps réel, tout en préservant l’indispensable confidentialité.

Et les “Y” de réclamer une gestion de projet aussi ouverte que possible à coup de Facebook et autres YouTube. Solutions que refusent, aujourd’hui, la plupart des entreprises. Préférant les méthodes traditionnelles qui ont, ou non, fait leurs preuves. Certaines, par contre, commencent à s’essayer à des outils collaboratifs de tâches en ligne, tels que Producteev. Cet outil permet aux différents membres de l’équipe d’examiner le statut du projet et de ses différentes tâches, quand et où ils le veulent. Grâce notamment à des passerelles entre différents services connexes comme Twitter ou des messageries instantanées sur des mobiles, par exemple. Une gestion de projet qui devient donc aussi ouverte que possible.

La débrouillardise des “Y”, associée à ces nouvelles solutions de partage, a déjà permis à quelques

Erreur. Seuls 2,5 % des sujets sont réellement multitâches et une étude menée à Stanford montre que “les multitâcheurs” sont les individus avec la plus faible capacité d’attention. Le zapping serait donc contre-productif. Quoi qu’il en soit, les “Y” avec leurs caractéristiques propres seront peut-être à la base d’un réel renouveau dans la gestion de projets. Qui s’en plaindra ? Face à l’arrivée de ces collaborateurs d’un genre nouveau, les entreprises peuvent mettre en place trois stratégies : résister, s’adapter ou anticiper. La première solution est certainement la moins bonne. Au sein d’ICHEC-Entreprises, la formation en “Gestion de projets” aborde ces différents points, aussi bien lors d’un séminaire spécialisé que dans le Diplôme en gestion d’entreprises.

→ (1) Une enquête conjointe de l’Ulg, de la VUB et de la société Berenschot menée auprès d’un échantillon de 851 personnes. L’Université de Lyon a réalisé une enquête auprès de 58 DRH et responsables du recrutement d’entreprises de toutes tailles sur l’intégration de la génération Y en entreprise aujourd’hui.

→ (2) Une vaste enquête “Born Digital” sur l’utilisation de la technologie par les jeunes a été menée par Urs Gasser, de l’Université de Saint-Gall, et John Palfrey, de l’Université de Harvard.

→ (3) Par exemple, Oracle Financial Services et Efma à Londres ou encore Motorola qui a mené, fin 2009, une enquête auprès d’un échantillon de 3 500 européens de 16 à 64 ans en France, en Suède, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni. Ou le sondage Ifop réalisé pour Manpower mené en avril 2010 auprès de 402 jeunes actifs de niveau Bac+5, en poste depuis moins de deux ans.

→ (4) Mark Keil and Ramiro Montealegre, *Cutting Your Losses: Extricating Your Organization When a Big Project Goes Awry*, MIT Sloan Management Review, 15 avril 2000, Vol. 41 No.3, pp.55-68.

→ (5) “A change for the better : Steps for successful business transformation”, étude réalisée par Economist Intelligence Unit et publiée en mai 2008.

Martin De Duve, Danièle Halet,  
Univers santé asbl, UCL

► Les trois principales préoccupations pour les étudiants sont leur avenir professionnel, les amis et leur vie affective.

**L**a période des études supérieures constitue un moment "charnière". C'est le passage de la dépendance vers la prise d'autonomie, période de nombreuses découvertes et de nouvelles expériences, moment important pour tisser un nouveau réseau social.

Les situations de vie affective sont multiples, de même que les attitudes face à l'amour et à la sexualité. Il ressort de certaines enquêtes que les trois principales préoccupations pour les étudiants sont leur avenir professionnel, les amis et leur vie affective.

**La construction de relations stables**

Parlant de la vie affective et sexuelle, les étudiants observent que les couples "tournent" vite : une liberté nouvellement acquise (la vie en kot, la majorité légale, une plus grande autonomie financière et familiale), la guindaille et l'alcool favorisent parfois des relations affectives et sexuelles de courte durée. Mais les étudiants plus âgés, en deuxième ou troisième cycle, recherchent plutôt une relation stable, la période d'expérimentation s'estompe pour laisser place à l'envie de construire, la stabilité, la recherche du "grand-amour".

"Lorsqu'on est encore célibataire en fin d'étude, on se demande si on est normal, si on est fait comme les autres" témoigne une étudiante. La rupture affective est aussi un des

problème de santé les plus fréquemment rencontrés dans les unités de crise ou les services d'aide aux étudiants. L'isolement ou le vide affectif sont aussi identifiés comme facteurs renforçant l'échec académique et source de mal-être et de déconstruction sociale pour certains étudiants.

**Contraception et IST**

Le jeune concerné par la nécessité d'une contraception peut se procurer assez facilement un moyen contraceptif et se protéger contre les infections sexuellement transmissibles (IST). Mais le comportement contraceptif est complexe. Des étudiants, de tous horizons, ont encore des comportements à risque ou des croyances erronées qui les entraînent dans des situations non désirées, imprévues.

Différents facteurs, psychologiques, sociologiques, économiques expliquent cette attitude. Une meilleure information et plus de dialogue, tant sur les aspects "techniques" que relationnels, peuvent contribuer à la modifier.

**Et si on en parlait plus entre nous**

Le dialogue au sein des couples, entre copains, permet de mieux connaître les souhaits de chacun ainsi que les craintes, les gênes et les freins. Des échanges informels ou des initiatives plus construites, ludiques, pourraient se développer chez soi, dans les lieux d'animation, lors de fêtes, des baptêmes, pour s'informer et se parler...

De la discussion intime à l'animation plus collective, une meilleure communication aide à prendre les bonnes décisions pour soi et pour l'autre. L'université peut dès lors raisonnablement se dire qu'il est de son ressort de se préoccuper des questions de santé mentale, sociale et affective de ses étudiants, sans intrusion, mais avec empathie et de manière préventive.

# POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	21
<i>Le comité d'orientation du BJJ</i>	22
<i>Le Conseil supérieur de l'Education aux médias</i>	22
<i>Le centre de prêt de matériel de la Communauté française</i>	22
<i>L'évaluation de la circulaire « soutien aux projets jeunes »</i>	22
<i>Le plan Jeunesse</i>	23
<i>La circulaire « sécurisation des locaux »</i>	24
● FESJO - CESSOC	24
<i>Commission paritaire</i>	24
<i>Accords du non-marchand</i>	24
● Plate-forme francophone du Volontariat :	
« Toi+Moi+Nous... 52 projets de volontaires en mouvement »	25
● Revue de presse	26

## COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Depuis la trêve des confiseurs, la CCOJ s'est réunie deux fois. De nombreux sujets ont été évoqués.

*La CCOJ – Commission Consultative des Organisations de Jeunesse – a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.*

*La CCOJ est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a également été l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.*

### LE COMITÉ D'ORIENTATION DU BIJ

Lors de la discussion au sujet de la désignation d'un nouveau membre au Comité d'orientation du BIJ, la CCOJ a soulevé certaines difficultés de communication entre les mandataires de la CCOJ et le BIJ : dysfonctionnement dans les convocations des réunions, traitement de certains points par mail, diminution du débat public... La CCOJ va communiquer à Laurence Herman, directrice du BIJ, les points mentionnés en CCOJ. De plus, afin d'améliorer le suivi des orientations générales et d'identifier les liens qu'il pourrait y avoir entre les actions du BIJ et les travaux de la CCOJ, le rapport annuel du BIJ et les dates des prochaines réunions du Comité d'orientation seront communiquées aux membres.

### LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Anne-Claire Orban et Daniel Detemmerman ont présenté à la CCOJ un feedback concernant le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias. Ils ont rappelé l'origine du mandat, les réalisations et les enjeux. A ce sujet, ils pointent

- l'accent à mettre sur l'ouverture hors du cadre scolaire lors des appels à projets ;
- le suivi du plan stratégique ;
- la place que les Organisations de Jeunesse ont à prendre dans l'expertise sur les usages médiatiques des jeunes ;
- le développement d'une politique qui s'ouvre au-delà de l'enseignement ;
- la possibilité de relayer des questionnements venant des Organisations de Jeunesse.

### LE CENTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

La CCOJ a mandaté la sous-commission « mouvement » afin de préparer un avis sur la politique du centre de prêt de Naninne. Un relevé de statistiques a été réalisé et montre que le secteur jeunesse est minoritaire concernant l'emprunt de matériel au centre de prêt. Dans la perspective de la rédaction d'une note globale, il va être discuté en sous-commission « mouvement » des besoins des mouvements de jeunesse en matériel. Sur base de ce travail, le dossier pourra revenir en CCOJ en vue d'un positionnement du secteur et la prise en compte des réalités de toutes les Organisations de Jeunesse. La CCOJ attire aussi l'attention sur le fait qu'il y a des utilisateurs qui empruntent du matériel et des associations qui souhaiteraient le faire et qui abandonnent l'idée ou y renoncent suite au manque de matériel ou à son caractère obsolète.

### L'ÉVALUATION DE LA CIRCULAIRE « SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES »

Un groupe CCOJ et CCMCJ s'est réuni afin d'évaluer cette circulaire. Ce premier temps d'évaluation a été consacré aux aspects formels. Le groupe CCOJ/CCMCJ souhaite

continuer le travail d'évaluation sur le fond, la pertinence de la circulaire et la visibilité de l'enveloppe budgétaire.

Il y aura désormais 3 trains annuels. Le groupe demande un meilleur respect des délais aussi bien pour l'avis d'octroi que pour le délai de la liquidation des subventions. En effet, le non respect de ces délais mettait parfois les Organisations de Jeunesse dans des situations périlleuses : les projets sont parfois lancés sans avoir la confirmation du subside, le délai d'annonce étant largement dépassé.

L'attention est attirée sur l'existence de publications et outils pédagogiques expliquant la circulaire et pas encore suffisamment diffusés.

Pour le moment, malgré une pérennité des montants, rien n'affirme qu'il y aura un décret.

## LE PLAN JEUNESSE

Le 23 décembre dernier, la Ministre de la Jeunesse a fait passer une note au Gouvernement de la Communauté française au sujet du Plan jeunesse et celle-ci a été approuvée.

Le Gouvernement a approuvé la création d'une Conférence interministérielle permanente chargée de l'élaboration du Plan Jeunesse. Celle-ci devrait permettre une plus grande efficacité dans la mobilisation des Ministres en charge de compétences régionales. Reste à voir comment va fonctionner la Conférence interministérielle, la place des acteurs du secteur jeunesse ...

La note d'intention du plan contient 7 objectifs stratégiques :

- soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes ;
- reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser ;
- réduire les inégalités socio-économiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes ;
- accompagner les jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle ;
- favoriser et sécuriser la transition des jeunes vers l'âge adulte, leur accès à l'indépendance financière et résidentielle ;
- positionner les politiques de jeunesse au sein des ambitions du développement durable ;
- prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat.

La CCOJ a délégué le travail d'avis à un GT qui a proposé un avis sur le plan. Celui-ci a été travaillé lors de la réunion du 15 février et il sera approfondi lors de la réunion du 23 mars.

Voici quelques points de tension qui traversent la note d'intention :

- la connotation négative de la jeunesse ;



*Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.*

- le manque de moyens alloués au plan jeunesse ;
- la place laissée aux acteurs du secteur jeunesse et la reconnaissance de leurs actions ;
- le peu d'opérationnalisation du plan ;
- le manque de clarté dans la méthodologie pour la suite du travail...

### LA CIRCULAIRE « SÉCURISATION DES LOCAUX »

Un GT CCOJ a planché sur la réécriture de la circulaire en collaboration avec un GT de la CCMCJ et le cabinet de la Ministre de la Jeunesse.

Un énorme travail a été réalisé et ce parfois dans des délais très courts pour faire en sorte que cette circulaire 2011 convienne mieux aux réalités du terrain. Les critères administratifs, le contenu des priorités, le système de reliquat, le calendrier ... ont été revus.

Les moyens financiers pour cette circulaire restent insuffisants et la CCOJ et la CCMCJ qui ont travaillé de concert souhaitent ardemment la création d'un décret.

A l'heure où vous lisez ces lignes, la CCOJ se sera prononcée sur la circulaire qui sera d'application pour l'année 2011 lors de sa réunion extraordinaire du 3 mars.

G.V.

## FESJ – CESSOC

Pas de grandes avancées au niveau des relations entre les représentants des employeurs – que sont nos associations – et les représentants des travailleurs.

### COMMISSION PARITAIRE

Au niveau de notre Commission Paritaire, les débats portent toujours sur la question de la flexibilité et de la fin de carrière.

### ACCORDS DU NON-MARCHAND

Alors que nous savons depuis plusieurs mois que le Gouvernement a prévu 4,5 millions d'euros, aucun accord n'est encore intervenu quant à l'utilisation qui en sera faite.

St.S.

# PLATE-FORME FRANCOPHONE POUR LE VOLONTARIAT

« Toi + Moi + Nous... 52 portraits de volontaires en mouvement »

Une expo a ne pas manquer !

Le mardi 25 janvier, la **Plate-forme francophone du Volontariat** et ses **27 organisations membres** ont présenté leur programme d'action développé dans le cadre de l'Année européenne du volontariat et ont **inauguré leur exposition** itinérante « Toi + moi + nous... 52 portraits de volontaires en mouvement », une action phare de la campagne de proximité, tournée vers le grand public.

Cette exposition met en scène - avec un fil conducteur et message - **52 portraits de volontaires**, pris en photo en action grâce au travail **d'ACMJ**.

Ils illustrent **les différentes formes de volontariat** présentes dans les divers secteurs d'activités de la vie associative.

Par cette action, La Plate-forme francophone du Volontariat souhaite apporter un regard neuf et **valoriser l'engagement citoyen et volontaire** sous ses différentes formes dans les différents domaines de la vie associative.

Cette expo est également **une invitation à s'engager**, à l'action collective !

Celle-ci s'arrêtera dans divers espaces publics au sein de la Communauté française ●●●  
Wallonie Bruxelles.

C.D.

*Pour savoir quand elle passe  
près de chez vous : consultez le site  
[www.levolontariat.be/2011/exposition](http://www.levolontariat.be/2011/exposition)*

MÉTRO 15-01-2011

## LES JEUNES BELGES RÉCLAMENT DES MESURES POUR LEUR MOBILITÉ

**BRUXELLES** Plus de 74% des jeunes considèrent les transports en commun trop chers, avec un pic de plus de 80% à Bruxelles. Ils sont une très large majorité à réclamer des mesures spécifiques en matière de mobilité, indique une enquête sur la mobilité des jeunes réalisée par le Conseil de la Jeunesse. Parmi leurs suggestions, les répondants ont notamment demandé la construction de parkings aux abords des centres urbains connectés efficacement aux transports en commun (94%), le développement de l'offre des transports publics de jour comme de nuit (92%) et



la mise à disposition gratuite de vélos. Une large majorité plaide également pour la réinstauration des trains de nuit vers les capitales européennes.

/// [www.conseildela jeunesse.be](http://www.conseildela jeunesse.be)

ALTER ECHOS 308, 21-01-2011

## UNE CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE POUR LE « PLAN JEUNESSE »

Un des plus gros chantiers qui attend Evelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, c'est le « Plan jeunesse ». Celui-ci se veut ambitieux. Un plan qui permettrait de tisser une vaste toile entre les compétences ministérielles (Emploi, Culture, Logement, Santé), avec au centre: les jeunes.

En septembre, nous relations les frictions entre le secteur jeunesse et leur ministre de tutelle. Problèmes de méthode, flou sur le budget, sur les objectifs du plan (voir *Alter Echos* n° 301 du 17 septembre 2010: « Plan jeunesse », premières frictions). Quelques mois plus tard, quel est l'état d'avancement dudit plan ?

Selon Bernard Mathieu, responsable des matières jeunesse au cabinet d'Evelyne Huytebroeck, « la concertation avance ». Au mois de février, selon lui, des avis sur la note d'intention du ministère devraient être émis par les commissions consultatives (Commission consultative des maisons de jeunes et Commission consultative des organisations de jeunesse), qui d'ailleurs n'avaient pas été consultées dans un premier temps au grand dam des Organisations de jeunesse.

« Une note d'intention est donc sur la table qui a déjà bien évolué au contact des représentants du secteur », nous explique le conseiller de la ministre, « ensuite on soumettra le texte aux membres de la conférence interministérielle, qui se verra confier l'élaboration du plan » (Conférence interministérielle: structure de coopération permanente entre des ministres de divers niveaux de pouvoir, autour d'une thématique).

Cette conférence devrait formellement voir le jour ces prochains mois, même si pour l'instant, on ne connaît ni sa composition, ni son ampleur, ni son calendrier précis. Bernard Mathieu nous détaille les prochaines étapes: « Les travaux seront élaborés en deux temps. En février les ministres de la Communauté française se réunissent pour définir un règlement puis pour désigner les autres ministres. Une seconde réunion lancera la conférence interministérielle avec les ministres concernés de la région et du fédéral. »

## L'ÉLÈVE A Désormais « SON SYNDICAT »

Le courrier est parvenu aux intéressés hier : le Comité des élèves francophones (CEF) est désormais reconnu par la Communauté française comme organisation de jeunesse.

L'élève du secondaire a donc désormais son « syndicat » - avec Malte ou la Slovaquie, notre Communauté était l'une des dernières régions d'Europe où les jeunes du secondaire n'étaient pas représentés (la Flandre a son association des élèves du secondaire).

Le CEF est né à Liège, à l'hiver 2005 - les élèves de trois écoles s'étaient alors mobilisés pour exiger du... chauffage. Ils ont vite élargi leur propos à la problématique globale des bâtiments scolaires et au refinancement de l'enseignement.

Plus tard, ils manifesteront contre le Tess, ce test soldant l'école secondaire (expérimenté en juin 2010, il sera généralisé en 2011 aux écoles du réseau de la Communauté).

Au fil du temps, le CEF a fait tache d'huile. Il est aujourd'hui implanté dans une vingtaine d'écoles (Liège, Bruxelles, Brabant, Luxembourg). Pour être agréé, le comité a notamment dû démontrer compter plus de 600 membres, être actif dans au moins trois provinces et prouver un « rayon-

nement à l'échelle de la Communauté. » Voilà qui est fait.

Le label « organisation de jeunesse » vaudra au CEF une trentaine de milliers d'euros (pour le fonctionnement) et le financement par la Communauté d'un emploi permanent - pour l'heure, le CEF dispose d'un permanent gracieusement offert par la Fédération des étudiants francophones, laquelle, en prime, héberge le comité dans ses locaux.

### Se faire entendre

Le CEF espère que sa reconnaissance fera grossir ses rangs et facilitera son implantation dans les écoles. Mais attention qu'« organisation de jeunesse » ne veut pas dire « organisation représentative ». Le second statut (qui est celui des syndicats, des fédérations étudiantes FEF et Unecof) offre d'être impliqué dans les négociations officielles, consulté avant l'adoption des décrets, etc. Une organisation de jeunesse n'a pas ces droits.

En définitive : grâce au CEF, l'élève du secondaire pourra désormais se faire entendre mais le pouvoir politique ne sera pas obligé de l'écouter. « Ça, ce sera le prochain combat, » dit-on au comité. ■ **PIERRE BOUILLON**

LE SOIR 26-01-2011

## EN BUS POUR PIGER LE DÉCRET !

Ils l'ont fait l'an dernier. Ils remettent ça. Infor Jeunes Bruxelles et Infor Jeunes Laeken lancent une campagne d'information sur le décret organisant les inscriptions en 1<sup>er</sup> secondaire - comment s'y prendre ? quand ? quels critères entrent en jeu ? , etc.

Rappelons que, cette année, les inscriptions auront lieu entre le 14 mars et le 1<sup>er</sup> avril.

Comme l'an dernier, la campagne organisée par Infor Jeunes voyagera en... bus (dans celui, en fait, du Délégué général aux droits de l'enfant Bernard De Vos.) Il déambulera dans la capitale du 27 janvier au 5 avril. Il s'arrêtera à Molenbeek, Anderlecht, Saint-Gilles et Schaerbeek, privilégiant ainsi les communes où se concentrent les publics les moins favorisés (1).

Un changement par rapport à l'an dernier : Infor Jeunes est désormais épaulé par une flopée d'associations, qui camperont à proximité du bus pour livrer aux parents l'information la plus complète possible sur les inscriptions ou sur des sujets voisins comme l'échec scolaire, la gratuité de l'école (Coordination des écoles de devoirs de Bruxelles, SOS jeunes/Quartiers libres, Ligue des droits de l'homme, etc.)

Outre le bus, la campagne d'information passera par la distribution de 100.000 dépliant.

L'an dernier, le bus avait touché environ 800 parents, rapporte Chantal Massaer, directrice d'Infor Jeunes Laeken.

Le but, d'abord, est donc d'informer les parents sur les subtilités d'un décret que l'on sait complexe, pour ne pas dire gothique.

Mais l'ambition va au-delà. Favorables à la mixité sociale, les associations partenaires mènent la campagne pour sensibiliser les parents de milieux moins favorisés aux opportunités que le décret leur ouvre et qu'ils ne saisissent pas toujours.

Ainsi, le décret prévoit que les écoles doivent désormais réserver 20 % de leurs places en 1<sup>er</sup> secondaire à des élèves provenant d'écoles à indice faible. Encore faut-il que ceux-ci connaissent cette disposition (c'est rarement le cas, dit Chantal Massaer) et encore faut-il qu'ils osent s'inscrire dans un bahut qui pourrait leur sembler inaccessible (ce n'est pas vendu non plus).

Pendant que les associations se mobilisent, Marie-Dominique Simonet (CDH) a confirmé mardi que le décret inscriptions

ne sera pas modifié cette année.

On sait que la Cour constitutionnelle a invalidé une disposition du texte. On sait aussi que les juges ont accordé un délai d'un an à la ministre de l'Éducation pour rectifier sa copie.

### Le texte inchangé cette année

Comme nous l'annoncions (*Le Soir* du 20/1), Simonet a décidé de profiter de ce délai - il fut question un moment de corriger immédiatement le tir. En clair : les inscriptions de cette année s'organiseront comme l'an dernier. Le décret sera modifié pour les enfants actuellement en 5<sup>e</sup> primaire. ■ **PIERRE BOUILLON**

(1) Où s'arrêtera le bus ? Et quand ? Renseignements au 02/421.71.35 (Infor jeunes Laeken), 02/51.441.11 (Infor jeunes Bruxelles) ou [www.inforjeunes.brfl.be](http://www.inforjeunes.brfl.be)

## 2011, ANNÉE DU VOLONTARIAT

► 2011 a été déclarée "année européenne du volontariat".

► La Belgique compte aujourd'hui 1,5 million de volontaires.

**A**près la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010, le Conseil de l'Union européenne a proclamé 2011 "année européenne du volontariat". L'occasion de braquer les projecteurs sur ce secteur qui brasse en Belgique 1,5 million de personnes, à l'instar de Marc Nederlandt, volontaire depuis plus de cinquante ans, membre suppléant du Conseil supérieur des volontaires et coordinateur du centre de volontariat de Braine-l'Alleud au sein de l'ASBL "Association pour le volontariat".

C'est en 1974 qu'émerge l'Association pour le volontariat, première du genre, à l'initiative de responsables membres de grosses associations telles que la Croix-Rouge ou Télé-Service. L'ASBL naît dans le contexte difficile des années 70 en proie à la crise pétrolière et à un taux de chômage élevé. "Le monde politique était un peu en froid avec le volontariat, car il pensait que le volontariat volait de l'emploi. Or, c'est tout le contraire, raconte Marc Nederlandt. L'association a donc été fondée afin de montrer que le volontariat ne volait pas de l'emploi, mais en créait. Des études ont, en effet, révélé que le milieu associatif est essentiellement créé par des volontaires et a engendré des milliers d'emplois", ajoute-t-il. Exemples? "La Ligue des familles est née sur une base volontaire et compte aujourd'hui 50 à 80 emplois. Idem pour la Croix-Rouge, les écoles de devoirs ou encore les crèches", cite M. Nederlandt.

Aujourd'hui, l'Association pour le volontariat représente plus d'un millier d'associations en Wallonie et à Bruxelles. Elle poursuit deux missions: 1) accomplir des services au profit du monde

associatif (recherche et orientation des candidats bénévoles selon les demandes des associations, service de documentation, etc.) et des candidats bénévoles (accueil personnalisé, formations...) et 2) promouvoir l'engagement volontaire.

"Le volontariat est ouvert à tout le monde. Il se veut non confessionnel, apolitique et sans barrière professionnelle, souligne Marc Nederlandt. Être volontaire, c'est l'idée de faire don de son expérience, de son temps. Le don n'est pas quelque chose où l'on perd, c'est au contraire quelque chose où l'on gagne. On doit être ouvert et automatiquement on reçoit, mais ce n'est pas comptable." Quant aux raisons qui poussent à s'engager dans le volontariat, elles sont multiples et propres à chacun (acquérir une expérience, donner de son temps, briser la solitude, bénéficier d'un tremplin pour décrocher un emploi...), mais "il est certain qu'on veut chercher un sens supplémentaire à ses occupations, à sa vie", confie le coordinateur.

Qui sont ces volontaires? "Auparavant, le volontaire était celui qui était prêt à faire tout et n'importe quoi et à n'importe quel moment. Par exemple, œuvrer dans une association, faire des démenagements et de la comptabilité. Les volontaires étaient aussi majoritairement des hommes, décrit M. Nederlandt. Aujourd'hui, pour diverses raisons sociologi-

ques, les volontaires comptent 2/3 de femmes pour 1/3 d'hommes. De même, les candidat(e)s volontaires sont davantage en recherche du volontariat avec lequel ils/elles se sentent en phase, un volontariat dans lequel ils/elles vont se retrou-

ver", reprend-t-il. De fait, il existe aujourd'hui un panel beaucoup plus large d'opportunités pour devenir volontaire. En tête? Le sport, le secteur social (visites, personnes handicapées, jeunesse...), l'enseignement (alphabétisation, écoles de devoirs...) et le secteur hospitalier (accueil, informations, écoute...).

Et sur le terrain, la réalité est loin de l'idée préconçue du vieux volontaire retraité. Selon une étude d'octobre 2010 de l'Observatoire des candidats volontaires, 44,5% sont âgés de 41 ans à 60 ans et 43,5% de 20 ans à 40 ans. Les pensionnés et prépensionnés représentent 24,2% des volontaires, dont la moitié sont des prépensionnés de moins de 60 ans. Ils sont talonnés par les étudiants/sans profession (18,1%), les demandeurs d'emploi (17,8%) et les personnes au travail (17,6%).

Tel sera donc aussi l'enjeu de cette année européenne: gommer les stéréotypes et mieux faire connaître le volontariat auprès des citoyens, ainsi qu'identifier les enjeux et obstacles. En Belgique francophone, c'est la Plate-forme francophone du volontariat, structure pluraliste qui regroupe 25 associations représentatives des grands secteurs de la vie associative et de l'engagement volontaire, qui portera le programme d'actions (lire ci-contre) et les débats.

**Stéphanie Bocart**

→ Infos sur l'Association pour le volontariat sur [www.volontariat.be](http://www.volontariat.be)

## L'engagement volontaire en 52 portraits

**Sensibilisation.** A l'occasion de l'Année européenne du volontariat, de janvier à décembre 2011, la Plate-forme francophone du volontariat concentrera son action autour de deux axes: une campagne de sensibilisation à l'adresse du grand public ainsi que des rendez-vous à l'échelon national et francophone.

La sensibilisation du public à l'engagement volontaire passera, dès le 25 janvier, par l'exposition itinérante "Toi + Moi + Nous... 52 portraits de volontaires en mouvement" dans divers espaces publics de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Celle-ci présentera 52 portraits de volontaires pris en photo en action afin d'illustrer les divers secteurs d'activités du volontariat. La Plate-forme organisera également en mai, conjointement avec son homologue néerlandophone, un colloque portant sur divers enjeux du volontariat, dont l'évolution du marché de l'emploi, le rapport à soi et à la collectivité... Au programme encore, en décembre, une conférence-débat ayant pour thème: "Actions médiatiques et engagements volontaires, même combat? Les deux font-ils la paire?"

→ Plus d'infos sur le programme 2011 sur [www.levolontariat.be](http://www.levolontariat.be)

## LA COCOF AUSSI S'Y ATTÈLE

Le Conseil de l'Union européenne a proclamé l'année 2011 « **Année européenne du volontariat** ».

**Objectif** : faire prendre conscience aux citoyens européens des contributions concrètes de millions de volontaires à travers l'Union européenne pour bâtir une société plus démocratique, plus juste et plus responsable.

Si la coordination belge francophone est assurée par la **communauté française**, la CoCoF ne sera pas inactive.

Son Président, Chrisos Doukéridis (Ecolo) a brossé les grands traits de l'action cocfienne lors de la séance plénière du parlement bruxellois francophone du 14 janvier dernier :

- Des subsides seront alloués au programme d'activités développé par la **Plate-forme francophone du volontariat**. Cette asbl regroupe plus de 25 fédérations d'associations. Elle est soutenue conjointement par la Commission communautaire française, la Communauté française, la Région wallonne et le pouvoir fédéral. Elle collabore également avec son homologue flamande.
- Trois colloques accueilleront des responsables d'associations, des responsables politiques et, bien entendu, des citoyens volontaires.
- Une **campagne de communication** a été lancée le 25 janvier. Elle comprend une exposition itinérante intitulée "Toi + Moi + Nous" présentant 52 portraits de volontaires en mouvement. Cette exposition itinérante transitera à plusieurs reprises par Bruxelles.
- Des appels à projets seront lancés pour soutenir les initiatives des associations, afin de développer le recrutement et l'accompagnement des volontaires.
- Des moyens figurent dans les budgets d'initiatives des membres du Collège. Ainsi, le Ministre Emir Kir lancera dans les prochaines semaines un appel à projets pour favoriser le volontariat dans le secteur de l'aide aux seniors.
- Une aide financière et administrative à la souscription (obligatoire) d'une assurance couvrant la responsabilité civile des volontaires est en cours d'élaboration. Elle sera spécialement conçue dans une optique de simplification administrative pour les petites ASBL.

« Les volontaires offrent une réponse forte à la montée de l'individualisme et du repli sur soi, à l'isolement et à la solitude... l'engagement volontaire est créateur de lien et de cohésion sociale, » observe Frédéric Possemiers, Président de la Plate-forme francophone du Volontariat. « Ils offrent une saine réponse à la marchandisation toujours plus grande de biens et de services destinés à l'ensemble de la population. »

L'occasion pour la Plateforme francophone du volontariat de relifiter l'ancien site "yaqua" sous le nom de "yaquasengager".

**www.yaquasengager.org permet à chacun de chercher une association ou un projet pour faire du volontariat**, et ce, sur base de nombreux critères de sélection, notamment la localisation, le domaine d'activité et le type de projets.

**Le programme complet des activités** organisées dans le cadre de l'Année européenne du Volontariat est consultable en ligne : **www.levolontariat.be/2011**

**A.W.**, pour le CBCS

Fin décembre 2010, syndicats, patrons et gouvernement se retrouvait pour la conclusion d'accords du non marchand pour la période 2010-2012. **Un peu plus d'un million d'euros était sur la table**, essentiellement issu de la **solidarité interfrancophone** décidée en juin dernier.

Quelle est la teneur de cet accord ?

- 160.000 € pour les agents contractuels subventionnés (ACS). Il s'agit de la valorisation de l'intervention partielle complémentaire aux subventions régionales pour les associations employant des ACS, afin de permettre une subsidiation qui tend vers les barèmes de la Commission communautaire française.
- 365.000 € d'éco-chèques. Dans un contexte de coût de la vie élevé à Bruxelles, les travailleurs recevront chaque année
- 135.000 € de primes syndicales, avec une harmonisation sur la Région wallonne et la Communauté française, c'est-à-dire un alignement à 90 € par an.
- 350.000 € de mesures "emploi et bien-être". Les travailleurs de ces secteurs connaissent des conditions de travail souvent pénibles. En l'espèce, il s'agira par exemple de travailler à la mise en oeuvre de la loi de 1996 sur le bien-être au travail ou de pourvoir au remplacement des travailleurs en formation. Les contours plus précis de cette mesure sont en cours de discussion avec les partenaires sociaux.

Il faut souligner que, pour la première fois, l'accord englobe tous les secteurs, tant les secteurs dits classiques (par exemple, l'aide aux personnes handicapées, la santé ou l'aide aux personnes) que les secteurs qui, par le passé, avaient appliqué des accords non marchands à rebours (l'insertion socioprofessionnelle, la cohésion sociale et les travailleurs handicapés dans les entreprises de travail adapté).

A la négociation :

**Les organisations patronales :**

l'Association des maisons d'accueil (AMA), l'Association des centres et services bruxellois pour personnes handicapées (ACSEH), l'Association nationale des communautés éducatives (ANCE), l'Association des centres de jour de Bruxelles (ACJB), l'Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées (ASAH), la Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes (CBENM), la Confédération des employeurs des secteurs sportif et socioculturel (CESSOC), la Fédération des associations sociales et de santé (FASS), la Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle (FEBISP), la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (FEBRAP) et la Fédération des services bruxellois (FSB).

**Les organisations syndicales :**

la Centrale nationale des employés (CME), la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) et le Syndicat des employés, techniciens et cadres (SETCA).

**Les représentants du Gouvernement :**

Christos Doukéridis et Charles Picqué.

**A.W.**, pour le CBCS

*Source principale : séance plénière du parlement bruxellois francophone du 14/01/2011*

## LES LIGNES DE FORCE DU RAPPORT

*Le rapport des « Assises de l'interculturalité » résulte d'une commande politique. L'accord de majorité fédérale du 18 mars 2008 précise que « dans le cadre d'une société ouverte et tolérante, le Gouvernement favorisera le respect de nos valeurs démocratiques communes et organisera des « Assises de l'interculturalité » composées de l'ensemble des représentants concernés et chargées de formuler des recommandations au Gouvernement en vue de renforcer la réussite d'une société basée sur la diversité, le respect des diversités culturelles, la non-discrimination, l'insertion et le partage des valeurs communes ».*

**D**e septembre 2009 à septembre 2010, un Comité de pilotage composé de 22 « experts » s'est attelé à dresser un état des lieux de la manière dont la diversité est aujourd'hui gérée en Belgique, à cerner là où les problèmes se posent encore et, in fine, à suggérer des pistes pour résoudre ces difficultés.

Comme le rapport le met en évidence dès l'introduction, le Gouvernement a sciemment choisi d'utiliser le terme d'« interculturalité » plutôt que celui de « multiculturalité ». Contrairement à la « multiculturalité » qui évoque la coexistence de différentes cultures au sein d'un même ensemble, l'« interculturalité » renvoie aux liens interpersonnels, au dialogue et aux interactions éventuellement conflictuelles entre diverses communautés culturelles « dans le cadre d'un projet commun qui allie unité et diversité, respect des identités et projet collectif. »

Les rédacteurs du rapport final soulignent qu'un travail d'analyse et de formulation de recommandations sur pareil sujet, qui touche au plus près la conception que les uns et les autres peuvent avoir d'un idéal de « vivre ensemble » est éminemment difficile tant les positions en présence peuvent apparaître comme difficilement surmontables : « entre ceux pour qui nos sociétés démocratiques ont fait le choix d'un droit sécularisé qui s'inscrit dans une logique qui désormais refuse la montée en puissance des particularismes religieux, philosophiques et/ou culturels (...) et les autres pour qui cette option n'est nullement un obstacle à ce que soient revus, au besoin en profondeur, certains choix histo-

riques sur la question des pluralismes culturels et religieux et sur les façons de les agencer. » (1)

Ainsi, le rapport est le reflet de ces divergences et les recommandations avancées sont le résultat de compromis dont il est très prévisible, reconnaissent les rédacteurs, qu'elles ne feront pas l'unanimité, d'aucuns pouvant les trouver frileuses et insuffisamment novatrices, d'autres au contraire les jugeant trop audacieuses et imprudentes, surtout du côté des revendications identitaires liées aux convictions religieuses.

Le comité de pilotage du rapport entend par ailleurs clarifier les principales positions de départ sous-jacentes à celui-ci. Elles sont au nombre de cinq :

### ■ Responsabilité de tous

Le comité de pilotage insiste sur le fait que si les recommandations s'adressent surtout aux autorités politiques, un projet d'interculturalité n'a de chance d'aboutir que s'il engage la totalité des acteurs de la société, minorités et majorités, acteurs publics et privés. En outre, concernant les pratiques « d'aménagement » principalement proposées dans le domaine de l'emploi, celles-ci ont pour ambition plus large de renforcer la dimension de réciprocité dans l'agencement des rapports sociaux en contexte d'interculturalité.

Ce concept « d'aménagement » inverse en quelque sorte « l'approche traditionnelle en prenant pour point de départ que c'est à la société et non à l'individu désavantagé qu'incombe

la responsabilité de neutraliser les obstacles à sa participation à la vie en société, sauf à se voir imposer des exigences disproportionnées. L'aménagement doit permettre qu'une personne qui se trouve dans une position désavantagée puisse passer outre et participer pleinement à la vie en société. »

### ■ Clivages socioéconomiques

Le comité de pilotage rappelle la prégnance des clivages socioéconomiques et que « les personnes issues des minorités ethniques, culturelles et religieuses restent, jusqu'à aujourd'hui, largement surreprésentées dans le groupe des personnes désavantagées d'un point de vue socioéconomique ». Ainsi, chacune des pistes avancées dans le rapport appelle à des efforts conjoints en matière de renforcement de la position socioéconomique des « groupes cibles ».

### ■ Politique d'asile

Le comité de pilotage met en garde contre les effets potentiellement déléteurs de la politique d'asile et de migration telle que menée en Belgique sur l'ouverture de la « sensibilité publique » aux questions relatives à la diversité culturelle. En matière de politique migratoire, les règles restent largement opaques et il règne au sein de l'opinion publique « un sentiment, d'arbitraire par rapport à la façon dont la politique d'accès au territoire et l'éloignement des étrangers est menée ». Dès lors, par effet d'amalgame, l'inquiétude de l'opinion publique sur le sujet se reporte indûment sur les « minorités » dont il est question dans le rapport.

### ■ Quel terme choisir ?

À l'instar du rapport 2005 de la Commission du dialogue interculturel, le comité de pilotage récuse l'emploi de termes tels que « allochtones » (dont l'usage est prépondérant en Flandre) ou « immigrés » (utilisé surtout en



Wallonie et à Bruxelles) dès lors que ceux-ci ne devaient s'appliquer qu'aux personnes récemment arrivées sur le territoire belge. L'expression « personnes issues de l'immigration » ne convient pas mieux. Le Comité de pilotage a préféré parler de « minorités ethniques, culturelles et/ou religieuses », en mettant l'accent sur l'un ou l'autre qualificatif selon le contexte, tout en précisant toutefois comme l'avait fait la CDI, qu'il ne s'agit pas « d'enfermer les individus dans des entités closes sur elles-mêmes (...), mais au contraire de leur permettre de faire connaître la complexité et la richesse de la situation où ils se trouvent. »

### ■ Quels constats ?

Le comité de pilotage demande que son rapport soit lu comme un exercice de rapprochement entre positions parfois très opposées et cherchant à proposer des solutions les plus concrètes possible dans des dossiers où le politique peine à s'entendre.

Par ailleurs, certains sujets n'ont pas été abordés, tels que celui du port du voile intégral ou celui de la dimension européenne des politiques liées à l'interculturalité.

Les recommandations élaborées par le comité de pilotage concernent cinq grands domaines de la sphère publique : l'enseignement, l'emploi, la gouvernance, le logement et la santé, la vie associative, la culture et les médias. Pour chacun de ces domaines, nous nous limiterons à reprendre les constats qui motivent les diverses recommandations du rapport que l'on pourra lire en détail dans le rapport intégral.

**Enseignement :** en préalable, les auteurs du rapport rappellent qu'on ne peut comprendre la question de l'interculturalité à l'école sans prendre en considération ce qui la structure : les ségrégations socioéconomiques en milieu scolaire recoupent largement les ségrégations culturelles.

Ainsi, sans faire l'impasse sur la question de port de signes convictionnels dans l'enseignement, la priorité pour les membres du comité de pilotage se situe dans la recherche des moyens susceptibles de réduire les grandes inégalités dans le système scolaire.

Néanmoins, le comité de pilotage est convaincu qu'une interculturelisation du système scolaire est indispensable pour garantir l'égalité des chances de tous les élèves.

**Emploi :** le comité de pilotage rappelle les inégalités en termes de participation au marché du travail qui touchent, d'un point de vue statistique, majoritairement les « minorités ethniques et culturelles » (près de quatre adultes sur dix d'origine marocaine, turque, algérienne ou congolaise sont sans travail).

De même, il souligne un phénomène « d'ethnostratification » du marché du travail en fonction duquel les personnes d'origine européenne sont surreprésentées dans les segments dits supérieurs du marché de l'emploi tandis que les personnes issues de l'immigration non européenne se concentrent dans les secteurs dits inférieurs, caractérisés par un risque de chômage plus élevé, de salaires plus bas, de moins bonnes conditions de travail et une plus grande précarité de l'emploi.

Si le comité de pilotage reconnaît que de nombreuses initiatives ont déjà été prises pour lutter contre les discriminations en matière d'emploi (notamment dans l'application de la loi antidiscrimination de 2007), les recommandations exprimées ont néanmoins pour but de rendre plus efficaces les mesures existantes, de les compléter ou encore d'en proposer de nouvelles.

**Gouvernance :** le terme de gouvernance peut prêter à confusion. Le comité de pilotage précise qu'il entend par « gouvernance » différents points de tension liés à l'actualité et qui suscitent le débat et, de ce fait, occupent une place particulière dans le rapport des Assises. Sont ainsi concernés les thèmes suivants : la mise en concordance des politiques migratoires et d'intégration ; l'actualité du Pacte culturel de 1971 ; la technique juridique des aménagements raisonnables ; les signes convictionnels dans les services publics ; les abattements rituels ; l'exigence de mémoire ; l'action de la police et de la justice dans leur fonction de service au public.

**Logement et santé :** dès lors que les « minorités ethniques, culturelles et/ou religieuses » appartiennent souvent aux couches sociales les plus défavorisées de la population, elles sont également les premières « bénéficiaires » des politiques sociales, notamment en matière de logement et de santé. Toutefois, ces politiques ont leurs limites et ne suffisent pas à assurer une pleine participation des personnes concernées à la société. Des mesures plus ciblées apparaissent donc nécessaires, ce à quoi tentent principalement de répondre les recommandations du comité de pilotage sur ces deux secteurs.

**Vie associative, culture et médias :** face à une logique globale de repli sur soi – qui n'est pas le propre des minorités ethniques, culturelles et/ou religieuses, mais qui concerne l'ensemble des sociétés du monde occidental depuis le 11 septembre 2001 – la culture, les médias et le secteur associatif apparaissent comme trois leviers « immatériels » susceptibles de contrer cette « dynamique centrifuge » dès lors qu'ils permettent aux individus et aux groupes de participer à des « plateformes de rencontre et d'interaction » pour peu que ceux-ci « acceptent de communiquer entre eux pour échanger des informations, des expériences de vie et des points de vue sur ce qui les touche et les concerne. » C'est dans cette optique qu'il convient, selon le comité, de situer les recommandations.

### ■ Quel suivi ?

Au terme de son rapport, le comité de pilotage des Assises de l'interculturalité préconise que, « pour toutes les recommandations, un mécanisme de suivi et d'évaluation soit rapidement mis en place, à chacun des niveaux concernés de l'État, en désignant les instances ad hoc pour assurer ce suivi en leur affectant un timing précis pour leur mise en œuvre. Les recommandations qui postulent une issue législative ou décrétole requièrent une attention spécifique. »

1. Page 3 du rapport des Assises que l'on peut télécharger sur : [www.interculturalite.be/IMG/pdf/INTERCULT\\_2010-FR.pdf](http://www.interculturalite.be/IMG/pdf/INTERCULT_2010-FR.pdf)

# DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	33
● Forum des délégués 2012 : une rencontre inter écoles organisée par l'asbl JEC	34
● La CA/FOR... pour des régionales patro en force !	35
● Tes droits, nouvelle brochure	35
● L'info Kit 29 traite du surendettement	36
● La Red'Action de la JOC ouvre ses colonnes à votre collaboration	36
● La JOC et la JOCF reviennent sur la toile !	37
● Indications fait peau neuve !	37
● La boutique de la JOC : Idées cadeaux	38
● Revue de presse	39

.....

## APPEL AUX OJ !

**Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.**

**Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.**

**Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : [correspondance@cjc.be](mailto:correspondance@cjc.be)**

## FORUM DES DÉLÉGUÉS 2012 : UNE RENCONTRE INTER-ÉCOLES ORGANISÉE PAR L'ASBL JEC

22 écoles, 100 participants, 73 jeunes, 27 adultes-ressource(s)... Voilà un aperçu, en quelques chiffres, de la participation des écoles au « Forum des délégués » organisé le 16 février par l'asbl Jeune Et Citoyen à la Marlagne.

Cette année encore de nombreuses écoles ont répondu présent au rendez-vous donné par l'asbl JEC pour son fameux « Forum des délégués ». Cette journée de rencontre, organisée chaque année par l'asbl, rassemble toutes les écoles qui le souhaitent pour partager leur vécu et réfléchir ensemble au fonctionnement de la délégation dans leur institution.

Ce mercredi 16 février, 22 écoles se sont réunies pour discuter du « Statut idéal de la délégation dans une école imaginaire », confrontant leurs expériences et leurs conceptions respectives sur le sujet. Certains nourris d'une culture participative bien ancrée dans leur école, d'autres porteurs d'un projet pilote au sein de leur institution, d'autres encore, surtout curieux d'en savoir plus sur les choix opérés par leurs pairs.

Pour aborder la question des « statuts de la délégation », l'asbl Jeune Et Citoyen a proposé deux séries d'ateliers pour les temps de travail du matin et de l'après-midi. Les ateliers du matin avaient trait aux « niveaux de participations » : sur tel(s) sujet(s), la délégation peut-elle être informée ? participer à la réflexion ? prendre une décision ?

L'après-midi était dédié à la rédaction du statut idéal : quel est le rôle du délégué ? Quel rôle prend l'adulte ressource ? Comment s'organisent les élections ? Comment circule l'information ? Comment gérer les réunions de classe et entre délégués ?

Jeunes et moins jeunes se sont penchés sur ces questions essentielles à la délégation, apportant dans les échanges leurs visions, leurs croyances et leurs interpellations... A l'asbl JEC, nous faisons le choix de ne pas « transmettre » nos conceptions mais de faire émerger les opinions des participants et de les questionner afin qu'ils puissent se forger leurs propres idées et faire leurs propres expériences au sein de leur école. Nous sommes là pour accompagner et susciter les réflexions personnelles. Ainsi, de ce brassage des vécus entre les participants issus de cadres différents, naissent chaque année des idées, des projets, des souhaits, des défis avec lesquels chacun retourne dans son école.

Gageons que cette année encore, les participants emporteront avec eux les germes de leurs belles ambitions pour répandre plus largement la culture de la participation dans les écoles et au-delà...

Priscilla de Radiguès, Chargée de Communication asbl Jeune Et Citoyen (JEC)

## LA CA/FOR ... POUR DES RÉGIONALES PATRO EN FORCE !

Une soixantaine de cadres régionaux du Patro se sont retrouvés le week-end des 12 et 13 février dernier pour partager une nouvelle fois tout leur savoir-faire. De la structure régionale à la structure du mouvement, en passant par l'analyse des différents rôles et fonctions d'une équipe régionale, les participants sont repartis avec de nouveaux acquis.

Dans le cadre idyllique de Faulx-les-Tombes, 9 régionales ont débarqué en force et en pleine forme, avides d'apprentissages nouveaux. Après un bref moment d'accueil, les équipiers régionaux ont été dispersés en sous-groupes. La première journée avait pour objectifs de confronter les pratiques, les points de vue, de se remettre en question en prenant conscience des réalités vécues par les autres régionales. La soirée du samedi fut consacrée au rassemblement : quelles sont ces activités qui nous fédèrent? Ce temps fut partagé avec les membres des commissions et du conseil pédagogique.

Le dimanche, les régionales se sont retrouvées en équipes pour se mettre en projet : échanger sur leur vision de la régionale, se fixer de nouveaux objectifs, identifier les missions moins développées... Ils ont eu l'occasion de prendre le temps de se (re)mettre en question et d'approfondir quelques thématiques. Pendant ce temps, le conseil pédagogique vivait sa mise au vert...

Ce week-end de formation fut un succès ! De la convivialité, des formateurs expérimentés, une ambiance patro, des échanges concrets, de nouvelles idées... les régionales en sortent grandies et plus motivées que jamais !

Pauline Beck, Permanente pédagogique

## TES DROITS, NOUVELLE BROCHURE

La version 2011 est sous presse!

Plus que quelques jours avant que notre désormais bien connue brochure d'information 'Tes Droits' sorte de l'imprimerie et n'envahisse tous les présentoirs et salons d'étudiants.

Dans le «Tes Droits», tu trouveras toutes les infos nécessaires pour démarrer dans la vie active une fois les études terminées : démarches administratives, recherche d'emploi, règles du contrat de travail, vacances...  
Version 2011 ?

Comme tous les ans, la brochure a été actualisée (montants les plus récents). Aussi, de nouveaux chapitres ont été créés, notamment des infos sur les démarches à faire en cas de voyage à l'étranger (avant ou pendant le stage d'attente) ou encore concernant l'égalité jeunes hommes/jeunes femmes au travail.

N'hésite pas à en commander des exemplaires !

Et diffuse l'info autour de toi ! Cette brochure est gratuite !

[www.jeunes-csc.be](http://www.jeunes-csc.be)



**L'Info-Kit 29**, revue thématique trimestrielle éditée par la JOCF, est consacrée ce trimestre au thème du **suren-dette**

Aujourd'hui, en plus d'être confrontée à la pauvreté, une partie grandissante de la population est également confrontée au surendettement, soit à une impossibilité de faire face, de manière durable, à ses dettes exigibles ou encore à les payer.

Souvent vu sous le prisme de la responsabilité individuelle, soit comme un engrenage malheureux survenu suite à de mauvais choix, le surendettement est, en réalité, un phénomène bien plus complexe ! Il est donc important de sortir de cette vision simpliste qui veut qu'une personne surendettée soit forcément quelqu'un qui consomme trop, qui achète des choses inutiles, qui gère mal son budget... bref, qui fait de mauvais choix.

Cet Info-Kit vous permettra de mieux comprendre l'engrenage du surendettement, ses causes et ses conséquences, mais aussi les solutions individuelles et collectives qui existent pour l'éviter ou, s'il est déjà trop tard, pour s'en sortir. Vous y découvrirez aussi des pistes de réflexion et des propositions d'alternatives à mettre en place au niveau individuel et au niveau collectif pour construire une société basée sur d'autres valeurs que celles prônées par la société de consommation dans laquelle nous baignons... et où parfois nous nous noyons !

Un numéro que vous pouvez vous procurer gratuitement en envoyant un courriel à [infokit@joc.be](mailto:infokit@joc.be) ou en téléphonant au 02/513 79 13.

Bonne découverte et bonne lecture ! Le Comité de rédaction

## LE RED'ACTION DE LA JOC OUVRE SES COLONNES À VOTRE COLLABORATION

Chaque trimestre, la JOC publie le Red'Action, un magazine gratuit d'environ 60 pages et prioritairement destiné aux jeunes de 14 à 30 ans.

Dans ce magazine, à travers la rubrique «agenda», nous faisons régulièrement écho d'autres événements ou manifestations (à l'échelle nationale) pouvant intéresser nos jeunes lecteurs.

Vous organisez des activités de votre mouvement entre avril et juin 2011 et vous désirez en parler dans ce Red'Action ?

Vous souhaitez publier un article ou aborder un thème qui vous tient à coeur ?

C'est possible ! N'hésitez pas à me contacter. Je vous en remercie déjà !

Véronique Laurent, Chargée de communication : [communication@joc.be](mailto:communication@joc.be)

02/513 79 12

## LA JOC ET LA JOCF REVIENNENT SUR LA TOILE !

Ca y est, après plusieurs mois de travail et de réflexions, le nouveau site de la JOC et de la JOCF est enfin en ligne ! Surfe sur <http://www.joc.be> et retrouve une foule d'informations sur la JOC et la JOCF, les actions et les projets qui démarrent, l'agenda, les photos, les réalisations des jeunes, mais aussi ce qui se passe près de chez toi, dans ta région.

Bien sûr, ce site continuera à grandir et à évoluer mais voici déjà une occasion pour les visiteurs de faire connaissance avec la JOC et la JOCF, de mieux connaître ce que le mouvement fait aujourd'hui, mais aussi, de lire le Red'Action et l'Info-Kit qui sont désormais téléchargeables en ligne.

Bonne découverte ! N'hésite pas à nous faire parvenir tes impressions sur le site si tu en as envie !  
Contact : Véronique Laurent, chargée de communication JOCF , Tél. 02/513.79.12

## INDICATIONS FAIT PEAU NEUVE !

En février 2011, Indications a franchi un nouveau cap pour devenir, en coédition avec Aden, un vrai magazine rendant compte de l'actualité du livre dans sa globalité.

Nouveau format, nouvelle maquette et de nombreuses nouvelles rubriques, pour une formule qui se veut plus souple et plus variée, plus énergique surtout.

On y trouvera désormais, en plus des dossiers, des articles et des interviews consacrés au monde du livre, le suivi de l'actualité du livre numérique, une section « Traverses » (auteurs belges et étrangers, classiques ou oubliés, polars ...), ainsi qu'une nouvelle inédite à chaque numéro. Cerise sur le gâteau, les dossiers seront illustrés par les étudiants de l'École supérieure d'arts Saint-Luc.

À nouvelle revue, nouveau site, entièrement repensé, qui sera mis en ligne très prochainement.

Le no 386 d'Indications a été lancé officiellement à la Foire du livre de Bruxelles le samedi 19 février.

## IDÉES CADEAUX – LA BOUTIQUE JOC

Un cadeau à faire... Pas le temps de faire les magasins ? Envie d'offrir un cadeau différent ? Envie d'agir pour une société plus juste ? Ça tombe bien ! La JOC vous propose deux idées cadeaux sympas, solidaires et à prix démocratique.

### UN ROMAN-PHOTOS POUR OUVRIR LES HORIZONS



« **Horizons Sans Frontières** », c'est un roman-photos réalisé par un groupe de jeunes avec ou sans papiers de la JOC de Liège. Au fil des pages, vous découvrirez l'histoire de jeunes sans-papiers, les embûches qu'ils ont rencontrées et la façon dont ils les ont contournées ensemble. Ce roman-photos témoigne des inégalités criantes entre les jeunes avec et sans papiers et rappelle que, comme nous tous, ces jeunes rêvent de liberté parce qu'ils ne peuvent pas s'épanouir en vivant dans l'oppression. Paru aux éditions « **D'une certaine gaieté** », il est à découvrir et à partager sans modération ! Il est à commander à la JOC de Liège (prix libre) au 04/232.61.78, 0493/18.85.92 ou à [jocliege@joc.be](mailto:jocliege@joc.be)

### UNION URBAINE, LA COMPIL RAP À ÉCOUTER !

« **Union Urbaine** » est le titre de la compilation rap réalisée par un groupe de jeunes de la JOC de Bruxelles, de Liège, de Charleroi et de La Louvière avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. Fruit d'un long processus d'action, ce CD est composé de morceaux où ces jeunes rappent leurs réalités en abordant des thèmes tels que les générations, la politique, les médias ou encore la Belgique. Un CD à écouter résolument ! Il est vendu au prix de 5€ au Secrétariat de la JOC au 02/513.79.13 ou à [secretariat.joc@joc.be](mailto:secretariat.joc@joc.be).



En choisissant ces cadeaux,  
vous soutenez l'action de la JOC !  
D'avance, merci à vous !



## UNE NOUVELLE CAMPAGNE EST LANCÉE

PAR ANTOINETTE MAIA <sup>1</sup>

**La santé est fondamentale. Plus encore, c'est un droit inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme. Et pourtant...**

Les chiffres mondiaux en matière de soins de santé sont alarmants. Actuellement, 2,5 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès aux soins de santé de base. Parce qu'elles ne peuvent pas payer leur admission au centre de santé ou les médicaments, parce que les centres de santé sont trop éloignés de leur lieu d'habitation, parce que le personnel médical ou le matériel médical nécessaire manquent à l'appel... Chaque année, au moins 20 millions de personnes meurent dans les pays en développement faute de soins de santé de base adéquats. En Belgique aussi, les inégalités sociales en matière de santé restent importantes. Les populations défavorisées vivent non seulement moins longtemps, mais elles sont également en mauvaise santé nettement plus tôt dans leur vie.

Ces nombreux problèmes trouvent leurs racines dans les échanges inégaux entre pays dits développés, émergents et en développement. Le manque d'investissements des autorités dans le secteur public prive ainsi une grande partie des populations de soins de san-

té accessibles. Le manque de médicaments et la commercialisation des services de soins de santé empêchent la majorité de la population, aux moyens financiers limités, de se faire soigner.

Les conditions de travail et de vie poussent de nombreux prestataires à s'installer dans d'autres régions plus propices. Sans quitter forcément le pays, ils migrent souvent vers le secteur privé lucratif ou les ONG et programmes internationaux. Enfin, l'absence d'une politique de protection sociale dans de nombreux pays laisse les habitants vivre dans la pauvreté et l'inégalité sociale augmenter au lieu de diminuer.

### Un accès encore inaccessible !

En 1978 déjà, 134 pays ont signé, à l'initiative de l'Unicef et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Déclaration d'Alma Ata, document de base pour un accès universel aux soins de santé. Le droit à la santé a été associé à des notions comme la justice sociale, la participation, l'autonomisation, les soins de santé de base et des rapports mondiaux justes. L'objectif de la santé pour tous, comme l'a affirmé cette Déclaration, aurait dû être atteint aux alentours de l'an 2000. Dix ans après l'échéance, ces objectifs sont loin d'être réalisés. Nous n'arrivons toujours pas à organiser des soins de santé accessibles et de qualité pour tous, surtout dans les pays en développement.

Pour y faire face, comme cela s'est passé en Belgique, des citoyens se mobilisent.

<sup>1</sup> Extrait du cahier politique de la campagne.

Ils prennent eux-mêmes des initiatives pour améliorer leur santé et la qualité des soins via des mutualités, des mouvements sociaux. Ils revendiquent leur droit à la santé en développant des systèmes d'assurance maladie, en créant des fonds communs et en rendant les coûts des soins médicaux plus accessibles et supportables.

### Un trio pour une campagne

Ensemble, avec les Mutualités chrétiennes et leurs mouvements socio-éducatifs, Jeunesse et Santé, Altéo et l'UCP, avec le CIEP du MOC

et avec Solidarité Mondiale, une campagne de sensibilisation et d'action sera menée durant deux ans pour faire pression sur les responsables politiques au Nord comme au Sud afin de les encourager à faire de la santé une préoccupation majeure.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous vous donnerons plus d'infos, plus d'outils, plus d'images, plus de témoignages de nos partenaires du Sud pour que vous puissiez vous mobiliser avec nous et avec eux pour faire de la santé, un droit pour TOUS ! <sup>1</sup>



## ENTRE ÉCOLE ET TRAVAIL, COMMENT ORGANISER LA TRANSITION ?

Les premiers jobs ont un impact crucial sur toute la vie professionnelle d'une personne. La transition entre la sortie de l'école et l'entrée dans la vie active est l'une des priorités des Jeunes CSC. Ils estiment que cette responsabilité doit être largement partagée dans la société.



Assurer un emploi stable au jeune et le former: cette responsabilité de l'employeur n'est jamais partagée.

Le passage des jeunes de l'école à la vie active a été largement évoqué lors d'un récent colloque européen. Nul n'ignore plus que le chômage des jeunes explose en Belgique et dans le reste de l'Europe: plus de 30% à Bruxelles ou à Charleroi et plus de 40% dans certains quartiers de la capitale. Ce que l'on sait moins, c'est l'impact crucial des premiers jobs sur un parcours professionnel. Certaines études confirment en effet qu'un début de carrière long et chaotique – avec une succession de contrats à durée déterminée successifs, la précarité financière et l'instabilité à moyen terme qui s'en suivent – laisse des traces indélébiles. De nombreux jeunes dont le début de vie professionnelle est ainsi bouleversé, connaissent des difficultés d'intégration et d'accès réel à l'autonomie pendant de très longues années<sup>(1)</sup>. Cette transition délicate vers la vie active est donc un moment-clé pour le jeune. C'est pourquoi les Jeunes CSC en ont fait l'une de leurs priorités.

### Se conformer à la norme

Les Jeunes CSC constatent que, d'une manière générale, le discours véhiculé dans les politiques publiques cible les jeunes d'une manière très culpabilisante et fait d'eux les seuls responsables de leur situation: «Le jeune manque de compétences, de savoir-être, de motivation, de capacité d'adaptation, doit se montrer proactif, entrepreneur de lui-même». Dans ce discours, l'unique modèle de référence, c'est le marché de l'emploi. Le jeune devrait toujours se montrer satisfait de son (futur) travail et du service qui lui est rendu. Les divers plans d'accompagnement (Job Tonic et autres) réclament des jeunes qu'ils se conforment à la norme posée par le marché de l'emploi. Visiblement le jeune est l'unique point d'ancrage pour l'action des politiques publiques.

Les Jeunes CSC s'interrogent: «Est-ce vraiment la transition souhaitée et souhaitable pour la jeunesse? Voulons-nous que chaque jeune s'oriente vers un modèle prédéfini de l'individu libre et autonome? Et qu'il y parvienne avec cette méthode-là? Est-ce seulement possible?»

### La responsabilité de chacun

Les Jeunes CSC ne le pensent pas et ils apportent un éclairage différent à cette problématique. «Premièrement, contrairement à ce que toutes les politiques semblent mettre en avant, l'emploi n'est pas un but en soi, ni le Saint-Graal à obtenir envers et contre tout. Aux Jeunes CSC, nous pensons à l'inverse que l'emploi est un moyen pour parvenir à l'indépendance, un moyen pour apprendre et entrer en relation. Le travail est un vecteur qui permet au jeune adulte de développer ces mêmes capacités qui sont aujourd'hui réclamées avant l'entrée en fonction. Un préalable est donc de développer des emplois (aujourd'hui, il n'y en a pas pour tous) comme outil de la transition» affirment-ils.

«Deuxièmement, soulignent-ils, ce passage des jeunes vers l'état adulte ressort de la responsabilité de chacun: celle du jeune, évidemment, celle des adultes qui l'entourent (les professeurs, les parents) mais également celle des employeurs, des travailleurs qui accueillent le jeune lors de ses premiers jours de travail, ceux qui vont soutenir son apprentissage et le faire grandir dans ses premiers pas professionnels.»

### Aménager une véritable transition

Les Jeunes CSC s'interrogent: pourquoi les politiques publiques n'investissent-elles pas aussi les employeurs (du privé, du public et du non-marchand) comme partie incontournable et responsable du processus – par exemple, en encourageant le tutorat en entreprise, en formant les tuteurs, etc.? Pourquoi la seule action à leur égard est-elle d'accorder des réductions de cotisations sociales lors de l'embauche d'un jeune sans que jamais le respect de leur part du contrat – assurer une place stable au jeune et le former – ne soit contrôlé? Ne sommes-nous pas tous un peu responsables de l'avenir de notre jeunesse?

Pour qu'il y ait une véritable transition, il faut un point de départ et un point d'arrivée. Pour avoir envie de passer cette transition, le jeune ne doit pas voir devant lui un «horizon d'incertitudes» (pour reprendre les propos de Béatrix Niemeyer) mais avoir confiance en l'avenir. Pour cela, il doit pouvoir faire confiance et se sentir membre à part entière de notre société. Il faut travailler tous ensemble en ce sens! ☺

(1) Voir l'étude réalisée par la FTU et les Jeunes CSC en 2007.

## LE PATRO FAIT DES PETITS EN WALLONIE



**E**n ce début d'année 2011, la Fédération Nationale des Patros concrétise un de ses projets : la création de deux antennes décentralisées de son centre fédéral à Libramont et à Liège, avant d'en créer d'autres à Bruxelles, Mons, Namur et Charleroi, dès septembre 2011.

Désormais, près d'un millier de jeunes pourront se rendre dans ces nouvelles antennes. Ils y trouveront un soutien logistique, un appui pédagogique ou encore une aide administrative. Le permanent affecté à ce bureau accueillera les membres des régionales, ainsi que tous les patronnés de passage. En collaboration avec des bénévoles de terrain, un suivi des patros sera assuré.

Point d'ancrage local pour le mouvement et lieu de rencontre qui permettra aux patros de se mettre en réseau (entre eux ainsi qu'avec d'autres acteurs locaux comme la presse, les communes, les associa-

tions, les paroisses), cette antenne fait suite à une recherche-action menée l'an dernier au sein du mouvement. Elle répond donc aux souhaits des patronnés : une meilleure accessibilité aux services de la fédération et une plus grande proximité des permanents pédagogiques.

*Quelques informations pratiques sur ces nouvelles antennes :*

**Libramont :** 1, Grand'rue, 6800 Libramont, tél 071/28.69.42 mail [antenne.libramont@patro.be](mailto:antenne.libramont@patro.be)  
Antenne ouverte le mardi de 16h à 20h et le mercredi de 13h à 17h. Attention : il n'y aura pas de permanences les 7, 14, 15, 22 et 23 février. Permanent : Sébastien Delloy

**Liège :** 30, avenue Rogier, 4000 Liège, tél 071/28.69.43, mail [antenne.libramont@patro.be](mailto:antenne.libramont@patro.be)  
Antenne ouverte le lundi de 15h30 à 20h, le mardi de 15h30 à 20h et le mercredi de 13h à 17h. Permanents : Sophie Köhler et David Conzen.

LE SOIR 21-02-2011  
« INDICATIONS »  
NOUVELLE FORMULE

LITTÉRATURE « Indications » nouvelle formule Pour son 386<sup>e</sup> numéro, la revue *Indications* change de formule et de maquette. De format agrandi et désormais illustrée, elle continue à publier de jeunes critiques mais est coéditée avec Aden et donc disponible à l'étranger. Au sommaire de ce beau numéro : un dossier sur les écrivains étrangers qui écrivent en français, un entretien avec Pavel Hak, le cahier critique, une nouvelle inédite de Bernard Quiriny, entre autres (88 p., 8 euros, [www.indications.be](http://www.indications.be), [www.aden.be](http://www.aden.be)). (L.C.)

# EPINGLÉ POUR VOUS

.....

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

NI PLUS JEUNES NI PLUS VIOLENTS



ÉMEUTES À SAINT-GILLES. Des images largement relayées par les médias de masse qui alimentent le postulat d'une violence juvénile croissante, dans nos villes. Une hypothèse que dément la recherche pluridisciplinaire menée par l'UCL. © THOMAS BLARON.

L'ESSENTIEL

- De la mort de Jo Van Holsbeek aux émeutes urbaines, des faits divers suggèrent une nette hausse de la violence juvénile.
- Pour la première fois, criminologues, sociologues et historiens contribuent à une recherche qui dément le postulat.

Plus jeunes, plus violents, plus criminels ? C'est l'image dominante de la violence juvénile. Un cliché que remet en cause la recherche menée, à l'Université catholique de Louvain (UCL), par une équipe d'historiens, de criminologues et de sociologues. Ses résultats étaient présentés jeudi, à Bruxelles, dans le cadre du colloque international Jeunesse & violence (1).

Le « sens commun » assène le constat de « criminels urbains de plus en plus jeunes, se livrant à des actes de plus en plus violents, de plus en plus gratuits, de plus en plus imprévisibles », écrit l'historien Dominique Kalifa (la Sorbonne), dans un des ouvrages qui synthétisent les premiers résultats de la recherche (2). Une prétendue évidence que l'analyse scientifique contredit.

La délinquance des jeunes existe bel et bien... « Mais il est frap-

nant de voir, dès que l'on entre dans le détail, qu'un grand nombre de ces jeunes délinquants ne sont pas si jeunes que cela », remarque Kalifa. De fait, l'analyse des rapports de police, à Anvers, et des décisions du tribunal correctionnel, à Bruxelles, montrent que ce sont surtout des trentenaires qui se retrouvent impliqués dans les faits de violence... « L'agression physique semble une affaire de personnes dans la pleine force de l'âge, bien plus qu'une pratique d'adolescents », insiste Antoon Vrints (Université de Gand).

Promoteur de la recherche, l'historien du droit Xavier Rousseaux (UCL) met en cause les médias de masse, qui « ont contribué à amplifier des affaires éphémères ou des conflits locaux en "phénomènes de société" ».

Dans les faits, explique-t-il, les réalités sociales, policières et judiciaires n'attestent guère d'un emballement de la violence juvénile. Les cas extrêmes – agressions par des bambins, bandes de jeunes ultra-violents à l'Orange mécanique – sont marginaux, de même que les rébellions violentes contre les forces de l'ordre.

Dès la fin des années 90, constate Laurent Bonelli (Université Paris X), la gauche s'empare du discours sécuritaire : « On assiste à un consensus partitif qui se manifeste par une inflation législative et la hausse des taux d'incarcération. » Les discours politiques, médiatiques et académiques convergent, catalysés par l'essor de consultants en sécurité (tels l'omniprésent Alain Bauer).

« Diaboliser les jeunes adolescents qui seraient auteurs d'actes

graves et de plus en plus violents relève plus, jusqu'à preuve du contraire, d'un discours politique que de l'observation de faits... Rien n'indique que ce processus est en cours », insiste David Niget (UCL), coordinateur scientifique de la recherche.

« Des lieux communs ont trop vite pris les traits de l'évidence », poursuit-il : on présente ainsi la ville comme une mauvaise mère pour les gamins des rues, mais on s'abstient d'étudier les conditions matérielles de vie qui favorisent la délinquance... « La ville est aussi un lieu de conflit territorial symbolique, où se déploient à la fois une culture juvénile turbulente et un contrôle policier de plus en plus serré. » Un lieu capital dans le processus de civilisation et de « polissage des comportements ». ■ RICARDO GUTIERREZ

Ado violent ?

Antoon Vrints (Université de Gand) a analysé un échantillon de 1.081 P-V de police dressés pour violence, à Anvers. À peine 6 % concernent des auteurs de moins de 20 ans, contre 56 % pour les 20-39 ans.

Jeune émeutier ?

Criminologue, Melpomeni Skordou (UCL) a dressé, à partir des archives du tribunal correctionnel de Bruxelles, le profil des émeutiers : sur 315 condamnés, en 30 ans, les 18-24 ans constituent 19 % du total. Les 25-44 ans sont les acteurs majeurs (42 %) des faits rébellionnaires. R. G.

(1) Ouverts à tous. Les débats se poursuivent, ce vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30, à la Planifabæk, 35, rue du Fort, à Saint-Gilles.

(2) Violences juvéniles urbaines en Europe et Violences juvéniles sous expertise. Presses universitaires de Louvain, 2011.

## ON ENGAGE HÉROS DE TOUS LES JOURS

Un européen sur cinq consacre un peu de son temps libre à des organisations de la société civile, associations de jeunesse, hôpitaux, écoles, clubs sportifs, etc. « 2011, année européenne du volontariat » a pour vocation de mettre leur travail en avant, tout en augmentant leur nombre. Un encouragement déjà voulu par le législateur belge en 2005. Car, entre don de soi et lieu d'épanouissement individuel, l'engagement bénévole est une activité à ne pas prendre à la légère, qui comporte son lot de contraintes, mais également des droits. Un statut et une vocation ouverts à tous ?



« **L**E VOLONTARIAT est un remède aux problèmes de la société tout en contribuant à l'équilibre mental de l'individu », déclarait le 10 janvier dernier le Président de la Hongrie, Pál Schmitt, alors que son pays prenait la tête de l'Union. « Cependant, les bénévoles travaillent le plus souvent dans l'arrière-plan et peu de personnes apprécient l'importance de leur travail ». Une idée partagée par la vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Rident, également chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. Soulignant que le temps était venu pour reconnaître « les héros de tous les jours », elle a ajouté qu'il fallait veiller à ce que la bureaucratie « ne puisse pas ligoter les mains » des bénévoles, qu'elle ne représente pas un obstacle à cette activité de première utilité. Elle a également exprimé son souhait de voir le nombre actuel des cent millions de volontaires européens doubler suite à la campagne de 2011.

La Commission européenne voit dans le volontariat l'expression active d'une participation civique qui vient consolider les valeurs européennes communes, telles la solidarité ou la cohésion sociale. Le volontariat offre en outre à ceux qui le pratiquent des possibilités non négligeables d'acquérir des connaissances et des compétences, voire d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle, atout d'une importance particulière en cette période de crise économique. Tout un programme... adopté par plus d'un million et demi de Belges. Le pays a d'ailleurs fini par légiférer pour clarifier leur statut.

### UNE LOI, UN STATUT

Suite à un constat de la fondation Roi Baudouin d'un certain nombre de carences et de flous en ce qui concerne le travail des bénévoles, un appel du pied avait été lancé au législateur. La « loi sur le volontariat » du 3 juillet 2005 permet ainsi aux bénévoles et aux organisations de travailler en sécurité et de connaître leurs droits, leurs obligations et leurs responsabilités. Une loi qui s'impose à toute organisation non-lucrative et à tout bénévole, sans aucune exception.

Elle définit ce qu'est une activité bénévole (voir encadré), en évitant les déguisements d'activités rémunérées et en l'appliquant de la manière la plus large possible.

Le texte aborde également la question de la responsabilité du volontaire et de l'organisation, l'assurance volontariat, le droit du travail, les indemnités perçues dans le cadre du volontariat et l'obligation d'information. Il affirme par exemple que c'est l'organisation qui portera le poids de la responsabilité de la faute légère, l'oblige à contracter une assurance ou encore stipule que la possibilité qu'il ait accès à des données couvertes par le secret professionnel doit être expliquée.

### VOLONTAIRE ?

Le texte précise également qui peut ou ne peut être bénévole et règle la question des volontaires

### RÉMUNÉRATION : PRINCIPE GÉNÉRAL

Le volontaire ne perçoit pas de rémunération mais il peut être dédommagé pour les frais auxquels il est exposé. La loi prévoit que le volontaire peut recevoir une indemnisation forfaitaire plafonnée à 30,22 € par jour et 1.208,72 € par an (montants 2009). Il existe un second système, non cumulable, qui tient compte des frais réels. Une partie de ces frais peut être justifiée forfaitairement, comme par exemple les frais de déplacement en voiture. Quand la totalité des remboursements perçus dépasse les forfaits précités, ces sommes doivent faire l'objet de retenues ONSS et déclarées au fisc comme rémunération imposable sauf si l'organisation prouve que les indemnités sont destinées à couvrir les frais propres à l'organisation et qu'elles sont effectivement consacrées à de tels frais.

L'exception concerne l'utilisation d'une voiture personnelle. Dans ce cas, l'indemnité forfaitaire peut être cumulée avec le remboursement des frais réels de déplacement pour maximum de 2.000 km par an par volontaire.

En savoir plus : « Volontariat et indemnisation » sur le site de Maison pour Associations, [www.mpa80.be](http://www.mpa80.be)

### VOLONTAIRE OU BÉNÉVOLE ?

Si dans la plupart des pays l'engagement « bénévole » ou « volontaire » connaît une traduction unique (« Volunteer », en anglais), la langue de Molière les distingue clairement. L'Union européenne ayant adopté les appellations « volontaire » et « volontariat », la Belgique les a cependant reprises dans sa loi de 2005, officialisant ainsi « le statut des volontaires ».

On parle donc en Belgique de manière indifférenciée de bénévolat ou de volontariat.

Chez les voisins français, par contre, la distinction est toujours bien nette : est considérée comme bénévole toute personne qui intervient au sein d'une association ou d'une ONG sans contrepartie financière. Même si des mesures de protection existent, la France n'accorde aucun droit ni protection légale en matière de bénévolat. Quant au volontariat, il s'agit d'une activité à plein-temps qui possède un statut légal.

AD

bénéficiaires d'une allocation : les demandeurs d'emploi, pré-pensionnés, invalides, pensionnés, titulaires d'un revenu d'intégration peuvent ainsi conserver le bénéfice des allocations tout en donnant de leur temps.

Le chômeur indemnisé pourra tout à fait exercer un volontariat en conservant ses allocations, à condition d'en faire la déclaration préalable et écrite au bureau de chômage de l'Office national de l'emploi (ONEM). Le chômeur devra cependant rester disponible sur le marché de l'emploi et l'activité devra cependant bien répondre aux caractéristiques du volontariat.

L'acte de volontariat implique trois choses. Premièrement, l'altruisme : l'activité doit s'exercer au profit d'une ou de plusieurs autres personnes, d'un groupe, d'une organisation ou encore de la collectivité, dans un but désintéressé, sans rétribution ni obligation. Elle n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation statutaire. Deuxièmement, la structuration : l'activité doit avoir un cadre, une certaine répétition, pour une organisation autre que le

cadre familial ou privé de celui qui exerce l'activité. L'organisation se définit dans ce cas comme toute association de fait ou personne morale de droit public ou privé sans but lucratif qui fait appel à des volontaires. Troisièmement, l'importance : l'activité exclut les petits services (par exemple, arroser les plantes de son voisin lorsqu'il est en week-end). Si au moins deux de ces critères sont remplis, on se trouve probablement dans des activités bénévoles.

#### À SUIVRE

Si la loi sur le volontariat a permis de débrouiller un certain nombre de problèmes, il reste encore à adopter les mesures et les arrêtés nécessaires à son application précise et complète. Une obligation qui prend beaucoup de temps et que le législateur semble avoir perdu de vue et pour lequel une mobilisation est nécessaire. Ainsi, un bénévole sans permis de travail peut, en principe, être bénévole, mais aucun arrêté ne règle encore la question de façon claire. À l'aube de cette année européenne, la balle est dans le camp du secteur du non-marchand et des nombreux volontaires qui le

JULIEN VERBAYST, VICE-PRÉSIDENT ET BÉNÉVOLE DE L'ASBL CHARLEROI FACE-B

## « Pour la liberté et contre l'individualisme »

Depuis plus d'un an, Charleroi Face-B est devenu un incontournable du paysage culturel carolo. Derrière ce projet d'envergure (mise en ligne d'un agenda culturel, publication d'un plan alternatif, organisation d'une journée découverte) qui a fait un buzz, se cachent quatre jeunes adultes, tous bénévoles. Une foule d'avantages et quelques petits inconvénients.

Julien Verbayst pointe ainsi la sincérité de l'engagement. « Les personnes qui s'engagent dans notre Asbl ne le font pas de façon intéressée mais, réellement, parce qu'elles partagent et croient en notre projet. » Le bénévolat joue ensuite dans la convivialité et la place importante réservée au dialogue. « Vu que nous n'évoluons pas dans un cadre strictement professionnel, les rapports sont plus cordiaux et nous échappons donc à pas mal de tensions. Il n'y a pas vraiment de rapport hiérarchique (souvent lié au montant des salaires...) entre les membres. Nous privilégions donc les discussions pour la prise des décisions. » Enfin, cerise sur le gâteau, le bénévolat permet une totale indépendance. « Nous sommes libres de soutenir tel ou tel projet, d'écrire un article sur telle initiative. Les seules contraintes (de régularité, de philosophie, de cohérence) viennent de nous. On ne nous impose rien, ce qui est assez rare dans le milieu culturel ! »

Le revers de la médaille est évidemment lié au temps et à l'argent. « Il y a un risque de lenteur dans la prise de décisions et l'exécution des projets. Nous devons systématiquement compter sur la bonne volonté et la fiabilité des membres (présence aux réunions, délais d'exécution des tâches, suivi des projets...) puisqu'il n'y a justement pas de

contrainte, de contrat de travail. Il y a aussi un risque de démotivation : nos projets réclament beaucoup d'implication, de disponibilité et d'énergie, le tout sans aucune rémunération. Face à l'exigence de l'engagement, nous avons déjà eu des collaborateurs qui nous quittaient assez rapidement... »

Engagé bénévolement depuis une dizaine d'années, J. Verbayst reste convaincu par l'importance de donner de son temps pour des valeurs, des projets et pour les autres. « Toutes ces activités m'ont apporté beaucoup de joie, m'ont permis de rencontrer beaucoup de gens formidables et enfin de ne pas devenir totalement égoïste et fermé aux autres. » Donc, pas de société sans « don de soi ». « Tout le monde n'a pas la chance de pouvoir s'épanouir pleinement dans son milieu professionnel. Le bénévolat, lui, découle d'un choix et génère bien souvent une grande satisfaction chez la personne qui s'y investit. La qualité des rapports humains prime sur d'autres « valeurs » mises en avant par le système capitaliste qui régit en grande partie la société actuelle. Pour moi, le bénévolat est déjà une forme de militantisme ! On lutte contre l'individualisme et la stigmatisation des classes défavorisées. »

ADELE GORGEMANS, VOLONTAIRE ET FESTIVALIÈRE

À près de 20 ans, Adèle a déjà un « long » passé de bénévole derrière elle, parce que ça lui plaît ou parce que c'est utile. Via le scoutisme, mais aussi lors des festivals de musique. Deux types de volontariat qu'elle choisit pour des motivations assez diverses.

## « Pour le fun ou pour la bonne cause »

Plutôt que de se la couler douce pendant les concerts d'été, elle y donne ainsi de son temps... et de son sommeil. « Il y a de grands avantages à être volontaire dans un festival du style Couleur Café. Cela signifie d'abord y avoir accès gratuitement. Avec les prix des entrées, les jeunes doivent faire des choix alors qu'en étant bénévole, on peut aller partout ! » Mais il y a également le côté alternatif. « L'ambiance est tout à fait différente quand on vit un festival en tant que bénévole. Il y a une vraie convivialité entre nous, et puis, on découvre l'envers du décor, on rencontre parfois des artistes. Le bon déroulement dépend un peu de toi et tu as l'impression que ça devient ton festival. »

Les moments forts n'empêchent cependant pas les petits couacs. « Certaines grosses organisations exagèrent parfois dans ce qu'elles demandent aux jeunes. S'il n'y a plus que de la fatigue et des inconvénients, on a l'impression d'être exploité. Alors ton statut de bénévole, tu finis par le prendre à la légère, tu ne respectes plus toujours les règles, les horaires. Tant pis pour les organisateurs incorrects. » S'il s'agit de projets caritatifs, les choses sont différentes. « Quand je suis bénévole pour des associations, les enjeux ne sont pas les mêmes. Je le fais parce que je le veux vraiment, sérieusement, sans attendre de « récompense ». Alors là, l'engagement est entier, on ne compte pas les heures, c'est pour la bonne cause ! »

MARINE, RESPONSABLE D'UNE ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ

## « Par nécessité »

Directrice d'une structure bruxelloise qui distribue des repas et qui « emploie » de nombreux bénévoles, Marine préfère rester plus ou moins anonyme pour évoquer un statut qui, selon elle, n'est pas la panacée.

« Dans notre secteur d'action, soyons clairs, on ne pourrait pas travailler sans l'aide, précieuse, des bénévoles. J'insiste sur le « précieuse », car je ne voudrais pas donner l'impression de minimiser leur rôle. Leur présence nous soulage et nous épanouit. Mais ici, on a déjà vu de tout. Car, tout dévoués qu'ils sont, il est difficile de trouver la perle rare. » C'est-à-dire le bénévole qui combine la disponibilité, la rigueur, le bon niveau de formation et le respect de la philosophie de l'institution. « Pour se « permettre » d'avoir des bénévoles, il faut des permanents qui ont le temps et la capacité de les encadrer, de les former, de les soutenir. Sinon, c'est contre-productif, pour la structure comme pour la personne volontaire. Or, nous n'avons pas toujours ce temps et les moyens nécessaires. Quand on tombe sur quelqu'un qui ne convient pas, c'est la cata. » Par « qui ne convient pas », Marine entend les bénévoles qui ne respectent pas les consignes, ceux qui sont irréguliers, veulent imposer leur point de vue, sèment la zizanie. Parce qu'il ne suffit pas toujours de bonne volonté. « Pas que de cela, en tous cas. Celui ou celle qui arrive, avec en tête l'idée de « faire une bonne œuvre », et qui, au nom de cela, met son grain de sel partout et juge les bénéficiaires... »

Cela donne un beau gâchis. Il y a une certaine idée de la charité contre laquelle nous luttons et qui est très ancrée dans l'esprit de ceux qui se proposent. Et pas seulement chez les plus âgés ! Le choix est cornélien. « D'une part, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de refuser des bras en plus, de l'autre, si on perd notre temps, c'est inutile. Mais c'est difficile de dire à quelqu'un qui est là, qui « s'offre » gratuitement, d'aller voir ailleurs. » L'autre critique de Marine vient de la passivité des pouvoirs subsidiaires. « Vu que ça roule grâce à nos bénévoles, on ne voit jamais arriver de nouveaux emplois. Le problème, c'est qu'un bénévole qui tombe malade ou qui décide de ne plus venir, ça ne se remplace pas comme ça. On ne peut pas non plus exiger une présence constante, ou une « infaillibilité » comme on le ferait avec un employé. Et puis, ça ne crée pas d'emploi... » Se passerait-elle de bénévoles si elle en avait les moyens ? « Bien sûr que non. Le volontariat, c'est une valeur importante dans une société qui se referme sur elle-même. Mais je rétablirais l'équilibre du nombre de salariés/bénévoles. Et j'investirais dans une formation et une information solide, qui pourrait n'être que bénéfique pour eux comme pour nous. »



RENDEZ SERVICE À VOS OREILLES...

L'ESSENTIEL

- La Semaine du son de Bruxelles accueille une conférence sur les « Excès sonores ».
- Depuis 1970, notre société est de plus en plus bruyante.
- Le nombre de jeunes avec des problèmes de surdité est en augmentation constante.

**J**'apprendre la première génération de conducteurs de Golf 1 avec un baffle pour l'audioprothésiste Olivier Lambert. Cela résume bien le propos de l'une des premières conférences de la Semaine du son : depuis 1970, il y a une augmentation de 40 dB du volume sonore. Cela veut dire un son dix mille fois plus puissant en quarante ans !

Pour Daniel Léon, professeur à Tinsas, cette augmentation ne peut s'expliquer que par les niveaux sonores utilisés dans le divertissement : « Les cas de surdités sont de plus en plus fréquents et chez des personnes de plus en plus jeunes. Pourtant, l'environnement est moins bruyant grâce

aux politiques concernant les avions, les voitures, etc. C'est que le divertissement est en cause. » Dans le divertissement, il faut ranger les concerts, cinéma, discothèques mais, surtout, les « moyens personnels d'écoute normale. C'est le plus grave parce que les batteries sont plus puissantes. Donc le son est beaucoup plus amplifié qu'avant ».

De nombreuses réglementations existent pour tenter de protéger les oreilles des auditeurs. Une salle de concert doit se limiter à 105 dB et les écouteurs doivent avoir une puissance maximum de 100 dB. Pourtant, c'est à partir de 85 dB que le bruit devient dangereux ! Cela veut dire qu'au-delà de cette marge, « plus le niveau est élevé, plus la durée d'exposition sans risque diminue », note Olivier Lambert. Un baladeur dans les oreilles plus de sept heures par semaine crée des lésions irréversibles !

Récemment, la ministre flamande Joke Schauvliege a d'ailleurs fait une nouvelle proposition concernant les normes sonores dans les festivals : une limitation à 100 dB et une meilleure information du public avec mise à disposition de bouchons d'oreille. Cette décision est fort décriée, notamment par l'organisateur du festival Rock Werchter, Herman Schueremans. Pour lui, cette réglementation menace-

rait l'industrie musicale flamande. Daniel Léon ne contredit pas tout à fait ce point de vue estimant qu'une intensité élevée sert des intérêts économiques puisqu'elle entraîne du plaisir pour l'auditeur et l'émetteur : « Il y a une drôle de relation sadomasochiste qui fait que le niveau d'appréhension est directement lié

au niveau sonore du concert. » Pourtant, diminuer le volume et, selon Daniel Léon, ce n'est plus toujours possible : « Il y avait une époque où celui qui voulait écrire de s'éclater les oreilles pouvait se tenir à l'écart... Cette époque n'existe plus ! » ■

COLINE GELLYN (41.)

Quelle protection pour les concerts en Communauté française ?

Suite à la volonté de la ministre flamande de la culture, la CD&V Joke Schauvliege, d'imposer des normes sonores aux concerts du nord du pays (voir nos éditions de vendredi et samedi), on est en droit de se demander où on en est du côté francophone. Au cabinet de Fadila Laanan, ministre de la culture mais aussi de la santé, à la Communauté française, on reconnaît qu'il n'existe pour le moment aucune réglementation particulière en la matière mais que rien n'est exclu : « Nous sommes pour le moment dans une action préventive », nous a déclaré Serge Birenbaum. Par le biais de l'ASBL Modus Videndi qui, l'an dernier, a distribué 30.000 paires de bouchons et des brochures informatives, dans son stand présent à certains festivals, la ministre préfère la concertation et la prévention aux mesures coercitives : « Nous menons depuis longtemps une discussion avec les responsables du secteur. Nous privilégions pour le moment le piste de l'accord négocié. Le processus est toujours en cours mais toute décision peut se prendre rapidement. »

La Communauté française préfère également étudier le problème dans sa globalité, sans négliger le problème des nuisances sonores provenant de la musique consommée avec des écouteurs. « Là aussi, les dégâts peuvent être très importants », conclut Serge Birenbaum. THIERRY COUON

PHILIPPE DEFEYT : « LA RÉFORME NE PROFITERA PAS AUX PLUS FRAGILES »

ENTRETIEN

Ce mercredi matin, les parlementaires wallons vont débattre de la politique régionale de l'emploi. Il y sera bien entendu question de l'accompagnement individualisé des chômeurs et de ses implications (*Le Soir d'hier*). Economiste, responsable de l'Institut pour le développement durable et président du CPAS de Namur, Philippe Defeyt est intéressé à plus d'un titre par cette réforme. Il lui apporte un éclairage intéressant.

En tant que président de CPAS, cette réforme vous inquiète-t-elle ?

Au sein de la Fédération des CPAS wallons, nous ne sommes pas l'accompagnement individualisé des chômeurs, qui nous paraît être une excellente chose. Mais aujourd'hui, nous sommes échaudés d'avoir vu arriver des millions de personnes suspendues du chômage. Ces personnes sont chères pour quelques mois et il n'est pas possible

de les lancer dans une formation. Par contre, elle mobilise des travailleurs sociaux que l'on pourrait affecter au suivi d'autres publics. Et nous craignons à présent que le Forum envoie vers les CPAS les personnes les plus éloignées de l'emploi. Nous sommes ar-

« Il est temps de se poser cette question : que faire quand, durablement, il n'y a pas assez de travail pour tous ? »

més pour répondre aux problèmes d'assurés sociaux ou de surendettement. Mais pas pour faire face à un afflux massif.

Les CPAS wallons permettent actuellement 10.000 personnes au travail par an. Si le Forum nous envoie 10 % des 250.000 chômeurs, cela triplera notre charge de travail. Ce n'est pas réaliste. Et nous ne cherchons pas à en faire un objet de négociation. De plus, il est temps de se poser cette question essentielle : que faire quand, durablement, il n'y a pas assez de travail pour tous ? Tant qu'on n'aura pas répondu à cela, on sera tenté de faire du ping-pong avec les chômeurs. Combien de

temps va-t-on faire semblant qu'il suffit que les chômeurs soient accompagnés, qu'ils se mobilisent ou se forment pour trouver un emploi ? Cette réforme représente-t-elle une avancée ou un risque ?

L'accompagnement individualisé des chômeurs est une avancée. Mais cette réforme ne va pas profiter aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles vont arriver dans d'autres structures que le Forum où, pour l'instant, on ne dispose pas des moyens pour les prendre en charge dignement et réaliser une insertion qui commence par la requalification. Il faut un partage des tâches concerté entre les différents acteurs de l'insertion. Et que le financement soit à la hauteur de ces tâches.

Le risque de voir ces personnes sorties des statistiques du chômage existe-t-il ?

Je constate que les communautés officielles de la Région wallonne sur l'évolution du chômage ne reprennent pas les demandeurs d'emploi émargés au CPAS. Cela représente un peu plus de 20.000 personnes. Alors, la tentation de sortir les publics les plus éloignés de l'emploi, des chiffres du chômage existe-t-elle ? Si en Wallonie, on garde la même définition « médiatique » du chômage, c'est un risque. Mais ce n'est pas l'objectif de la réforme. Ne va-t-on pas faire rentrer ces gens dans un « carrousel » de formations ?

C'est déjà le cas : formation, stage, contrat article 60, retour au chômage, exclusion... Je ne crois pas que la réforme va amplifier cela. C'est le reflet d'un marché de l'emploi où il n'y a pas de place pour tout le monde et où les aides à l'emploi du fédéral incitent les patrons à organiser un turnover des travailleurs. On verra en fin d'année, quand s'achèvera le dispositif *top-down*, combien d'emplois seront maintenus et combien seront remplacés via un autre dispositif. ■

Propos recueillis par PASCAL LORENT



PHILIPPE DEFEYT insiste : l'accompagnement individualisé est une bonne chose. >>>

## UNE BANQUE VIENT EN AIDE AUX ASBL

► En 2010, BNP Paribas Fortis Foundation a versé 749 332 € aux associations.

**B**NP Paribas Fortis Foundation a remis mercredi ses "Awards nationaux" à cinq associations parmi les 279 qu'elle a soutenues l'an dernier, avec le concours des collaborateurs de la banque. Son objectif est de soutenir financièrement les projets d'associations venant en aide à l'enfance défavorisée et en difficulté. Un appel à projets est lancé une fois par an en direction du monde associatif.

Créée en 2010, BNP Paribas Fortis Foundation, qui a succédé à Fortis Foundation née quand la banque était "indépendante", ambitionne d'être "un acteur majeur du mécénat social, un organisme responsable ainsi qu'un lieu de débat et un point de contact entre la banque, ses clients et le monde associatif". Sa volonté est claire : "Mener une politique forte de responsabilité sociale et s'engager dans la société belge."

L'"Award 2010" de la Fondation a été attribué à l'ASBL Collectif Recherche et Expression (voir la prochaine "Libre Entreprise") et au "Centrum voor Algemeen Welzijnswerk regio Vilvoorde vzw". L'Award de l'innovation a, pour sa part, été attribué à Child Focus et à "vzw Oranjehuis". Quant à l'Award

"coup de cœur" du personnel, il est revenu à "Beyond the Moon" et à "Sponsor een familie".

Les projets soutenus par les Awards ont toujours pour bénéficiaires des enfants ou des jeunes en difficulté : des jeunes provenant de milieux sociaux défavorisés, des enfants malades ou handicapés. Les associations concernées luttent "contre l'exclusion sociale par l'un ou l'autre aspect relatif à l'éducation et s'inscrivent dans la durée". "Le caractère innovant, le sérieux de la préparation, les compétences de l'association, la nécessité de l'intervention financière figurent également parmi les critères d'appréciation des comités", est-il précisé.

2010, le soutien financier de BNP Paribas Fortis Foundation aux associations s'est élevé à 749 332 euros. 279 associations ont ainsi été aidées, dont 161 projets à travers un soutien financier direct essentiellement via les programmes des "Awards" et "Help2Help". Quelque 549 membres de BNP Paribas Fortis se sont engagés solidairement via la fondation.

Les programmes lancés en 2010 se poursuivront en 2011 et de nouvelles initiatives seront prises, notamment dans le cadre de l'année européenne du volontariat. Anne-France Simon, "general manager" de BNP Paribas Fortis Foundation, l'assure : "Nous suivrons le développement de tous ces projets sur le terrain. Et nous ferons mieux connaître notre action."

P.Lo

## MGR LÉONARD A, ENFIN, SES TROIS ÉVÊQUES AUXILIAIRES

► L'archevêque de Malines-Bruxelles a présenté mardi ses adjoints.

► Des choix avant tout pastoraux pour épauler une forte personnalité.

Le rituel a été respecté à la lettre: à l'heure où Rome dévoilait leurs noms sur le coup de midi, André-Joseph Léonard a rendu publics dans son palais archiépiscopal de Malines les noms de ses trois évêques auxiliaires. Bien entendu M<sup>r</sup> Jean Kockerols pour le vicariat de Bruxelles, M<sup>r</sup> Jean-Luc Hudsyn pour le Brabant wallon et M<sup>r</sup> Léon Lemmens pour le Brabant flamand se voient confier la responsabilité pastorale d'un territoire qui correspond respectivement à une région-capitale, à une province et à une province augmentée de quelques communes anversoises mais l'archevêque a tenu à préciser qu'il leur confierait aussi l'une ou l'autre mission transversale

dans les mois qui viennent. Quelle que soit la manière dont on l'aborde, l'on assiste là à un fait politique ecclésial dans le sens d'une certaine recentralisation.

Pour ceux qui en douteraient, André-Joseph Léonard a (re)précisé que "c'est par facilité mais aussi par abus de langage que l'on parle parfois de l'évêque de Bruxelles ou de l'évêque du Brabant flamand ou wallon". Et pour ceux qui en douteraient, il a ajouté que "c'est aussi parce qu'ils n'ont pas de vrai territoire que lesdits évêques se voient attribuer symboliquement la charge d'un diocèse qui n'existe plus". C'est ainsi que M<sup>r</sup> Hudsyn devient titulaire de l'ex-diocèse d'Apt là où M<sup>r</sup> Lemmens devient évêque titulaire de Municipa (Numidie, Afrique du Nord) alors que M<sup>r</sup> Kockerols est évêque... d'Ypres.

Le tir sera aussi groupé pour leur ordination sacerdotale qui se déroulera le dimanche 3 avril à 15h à la basilique de Koekelberg. M<sup>r</sup> Léonard a aussi précisé que comme il "connaissait personnellement les trois nouveaux évêques auxiliaires que le Pape avait nommés", il se disait "en connaissance de cause très heureux du choix effectué par Benoît XVI".

L'archevêque a réfuté que les nomi-

nations avaient entraîné plus que de raison: "Les procédures de consultation ont été lancées en mai-juin de l'an dernier et il n'y a pas eu de retards particuliers, l'idée ayant été de nommer les évêques auxiliaires en même temps."

M<sup>r</sup> Léonard ne s'est pas laissé démonter non plus par l'assertion qu'en minimisant l'influence territoriale des nouveaux évêques, l'Eglise belge revenait en arrière dans son organisation fédérale, au grand dam, par exemple, d'un mouvement comme Eglise-Wallonie qui se bat depuis des décennies pour des diocèses communautairement plus marqués à Malines-Bruxelles. "Il faut plutôt y voir un signal d'unité où l'archevêché est un point de rencontre entre nos communautés" a dit fièrement M<sup>r</sup> Léonard. Et comme un autre collègue fit remarquer qu'il fallait travailler sur des territoires plus petits, il le coupa en affirmant qu'il n'avait pas eu de problème pendant les dix-neuf ans où il avait été l'évêque de Namur et du Luxembourg. Avant de conclure en se demandant "si c'est vraiment le moment de créer de nouveaux diocèses"...

Christian Laporte



Évêque du Brabant wallon  
Jean-Luc Hudsyn

**Wavrien** Actuellement vicaire épiscopal pour le Brabant wallon, le chanoine Hudsyn est né à Uccle le 26 février 1947. Théologien et candidat en Histoire moderne (UCL), il a été ordonné le 24 juin 1972.

Avant de devenir l'adjoint de M<sup>r</sup> Rémi Vancottem en 1988, il avait été vicaire paroissial et responsable de la paroisse étudiante à Bruxelles. En Brabant wallon, il fut chargé de la formation chrétienne et de l'accompagnement des diacres tout en participant à la préparation de nombre de documents pastoraux. Membre du conseil d'administration de RCF, le nouvel évêque a décidé de rester à Wavre. C.Le



Évêque du Brabant flamand  
Léon Lemmens

**Sant'Egidio** Né à Boorseme dans le Limbourg, le 16 mars 1954, Léon Lemmens est docteur en théologie morale de la Grégorienne à Rome. Membre de la Communauté de Sant'Egidio, il a été vicaire paroissial à Genk avant d'enseigner au séminaire d'Hasselt. Il y a 7 ans, il devenait recteur du Collège roumain de Rome puis Minuteur à la Congrégation pour les Eglises orientales et secrétaire de l'oeuvre pour l'aide aux Eglises orientales. M<sup>r</sup> Lemmens est aussi membre du Conseil de gestion du comité catholique pour la collaboration avec les Eglises orthodoxes. On lui doit plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur le thème de la liturgie. C.Le



Évêque de Bruxelles  
Jean Kockerols

**Juriste maritime** Né à Brecht le 13 août 1958, M<sup>r</sup> Kockerols aligne les diplômes: théologien de la Grégorienne, il est aussi notamment licencié en droit maritime. Avant son ordination en septembre 1993, il avait travaillé pour la Compagnie maritime d'Anvers tout en s'investissant dans les communautés de l'Arche de Jean Vanier. Auteur de plusieurs ouvrages, le nouvel évêque a travaillé en paroisse respectivement à Etterbeek, à Woluwé-St-Pierre et à Uccle. Depuis janvier 2007, il était doyen de Bruxelles-sud. Il dirigea aussi l'Ecole de la foi et fut chargé de cours à l'Institut d'études théologiques. C.Le

## LES INVISIBLES

**E**N 1942, un grand évêque de Liège, Mgr Louis-Joseph Kerkhofs, autorisait l'un de ses prêtres, Charles Bolland, à travailler en usine. Ce geste prophétique a été à l'origine du mouvement des prêtres ouvriers.

L'année suivante, le cardinal Suhard créait la Mission de Paris, destinée à former des prêtres pour la classe ouvrière. Deux ans plus tard, les premiers de ces prêtres commençaient à travailler en usine. Ils vivaient en petits groupes au sein même du monde ouvrier, gagnant leur vie par un travail à plein temps.

## LA BIBLE ET LE CODE DU TRAVAIL

Le mouvement connaît un arrêt brusque lorsqu'en 1954, Pie XII met fin à l'expérience des prêtres ouvriers. Dans un voyage à Rome pour la défendre, le cardinal Feltin apporte plus de deux mille lettres de soutien adressées par les gens du peuple aux prêtres eux-mêmes ou à leurs évêques. Rien n'y fait. « *Nous avons nos propres dossiers* », répond Rome.

Au moment du Concile, le Cardinal Koenig confiait que ces dossiers étaient en grande partie constitués par des lettres venant de patrons dérangés par les exigences de justice de la part de ces prêtres. À la fin du Concile, Paul VI a autorisé les prêtres ouvriers à retourner au travail. Ils sont encore quelques centaines.

On vient de leur consacrer un très beau livre, intitulé *Les invisibles* (aux Éditions de l'Atelier, à Ivry-sur-Seine, 2010). Il s'agit d'une centaine de pages de photographies superbes, réalisées par Joël Peyrou, montrant ces hommes dans leur milieu de travail ou dans leurs résidences. Le Code du travail fait bon ménage avec la Bible sur la table de travail ou encore dans leurs célébrations liturgiques.

Ce recueil de photos est précédé d'une introduction signée par Gérard Mordillat, écrivain et cinéaste. Il y souligne comment ce ne sont pas seulement ces prêtres qui sont de grands invisibles.

C'est le monde ouvrier tout entier qui est en train de disparaître comme classe sociale reconstruite.

## PERSONNE OU RESSOURCE

On n'en est plus à l'époque des premiers prêtres ouvriers, quand la classe ouvrière était puissante dans la société et largement étrangère à l'Église. La mondialisation libérale a détruit son tissu social. Mordillat souligne le saut sémantique fait dans les années septante, « *quand les entreprises, renonçant à avoir un chef du personnel, ont recruté des directeurs des ressources humaines* ». Ainsi, on est passé imperceptiblement de la « personne » à la « ressource ».

Parmi les ressources dont disposent les industries, les machines coûtent moins cher et sont plus facilement remplaçables que les personnes. La « ressource humaine », écrit Mordillat « *n'est que variable d'ajustement, chair à plan social, mauvais cholestérol qu'il faut régulièrement dégraisser pour garantir la bonne santé des actionnaires* ».

Si on voulait faire un livre semblable sur l'ensemble de la classe ouvrière dans les pays de l'ère post-industrielle, on pourrait l'intituler *Les oubliés*. Car les ouvriers sont devenus les grands oubliés des projets de sortie de la crise économique. Il est significatif, par exemple, que l'économie américaine s'est grandement rétablie au cours de l'année 2010 sans que les taux de chômage ne baissent le moins du monde.

On peut se demander dans quelle mesure la préoccupation pour les ouvriers était présente dans les interminables négociations politiques des derniers mois en Belgique. Ces hommes et ces femmes forment pourtant un pourcentage important de la population que les politiciens sont censés représenter. Cela pose la question de la signification d'une démocratie dite représentative. Mais c'est là une autre histoire. ■

**Armand VEILLEUX,**  
père abbé de l'abbaye de Scourmont (Chimay)

## LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

BE-Larp  
FÉDÉRATION BELGE DU JEU DE RÔLES  
GRANDEUR NATURE  
Avenue Prekelinden, 78  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
info@larp.be - http://www.larp.be/



JEUNESSE & SANTÉ (J&S)  
Chaussée de Haecht, 579/40  
1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.49.81 - Fax : 02/243.20.52  
j&s@mc.be  
www.jeunesseetsante.be

FÉDÉRATION NATIONALE  
DES PATROS (FNP)  
Rue de l'Hôpital 15-17, 6060 Gilly  
Tél. : 071/28.69.50 et 071/28.69.55  
Fax : 071/42.04.53  
fnp@patro.be - www.patro.be



VOLONT'R  
Rue de la Charité, 43  
1210 Bruxelles  
Tél. : 02/219.15.62 - Fax : 02/233.33.56  
Info@volont'r.be - www.volont'r.be

GUIDES CATHOLIQUES  
DE BELGIQUE (GCB)  
Rue Paul Emile Janson, 35  
1050 Bruxelles  
Tél. : 02/538.40.70 - Fax : 02/537.3362  
gcb@guides.be - www.guides.be



JEUNESSE OUVRIÈRE  
CHRÉTIENNE FÉMININE (JOCF)  
Rue des Mouchérons, 3  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.12 - Fax : 02/513.47.11  
Secretariat.jocf@joc.be

GRATTE  
Rue de Parme 86, 1060 Bruxelles  
Tél. : 02/535.70.80 - Fax : 02/535.70.89  
GSM 0484/401 467  
info@gratte.org - www.gratte.org



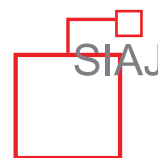
JEUNE ET CITOYEN (JEC)  
Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.05.59 - Fax : 02/223.15.93  
info.bxl@jeuneetcitoyen.be  
www.jeuneetcitoyen.be

JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (JOC)  
Rue d'Anderlecht 4, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.13 - Fax : 02/513.47.11  
Secretariat.joc@joc.be



LES GÎTES D'ETAPES DU  
CENTRE BELGE DU TOURISME  
DES JEUNES (CBTJ)  
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/209.03.00 - Fax : 02/223.03.89  
info@gitesdetape.be - www.cbtj.be

JEUNES CSC (JCSC)  
Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.32.19 - Fax : 02/246.30.10  
jeunes-csc@jeunes-csc.be  
www.jeunes-csc.be



SERVICE D'INFORMATION  
ET D'ANIMATION DES JEUNES (SIAJ)  
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/219.46.80 - Fax : 02/223.15.93  
siaj@skynet.be - www.siaj.be

ACTION CINÉ MEDIA JEUNES (ACMJ)  
Rue Muzet 12, 5000 Namur  
Tél. : 081/74.29.19 - 0476/84.94.56  
info@acmj.be - www.acmj.be



CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT (CJD)  
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.91.42 - Fax : 02/673.69.97  
Am@cjd1160.org - www.cjdasbl.be



INDICATIONS (ex Jeunesse Présente)  
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.58.02 - Fax : 02/217.51.71  
indications@indications.be  
www.indications.be

GÉNÉRATION NOUVELLE (GEN)  
Avenue Jules Vandeleene, 14  
1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.63.15 - Fax : 02/673.21.93  
focolare.bruxelles@pi.be

